

Soutien parlementaire aux Sarraltroffois



Travaux de la LGV : vent de révolte à Sarraltroff



Un courrier du préfet fait bondir les élus au conseil municipal de Sarraltroff, au sujet du projet de carrière pour la LGV. Ayant l'impression de brasser du vent quand ils s'expriment, ils songent à durcir sérieusement le ton.

On va prendre le maquis ! » En colère, les élus de Sarraltroff. Qu'on se le dise, de Sarrebourg à Paris en passant par Metz : ils ne laisseront personne pourrir davantage leur cadre de vie et venir défigurer complètement le paysage qu'ils ont l'habitude de contempler. La ligne à grande vitesse doit s'engouffrer sur quatre kilomètres sur leur ban communal, la ligne à 400 000 v flirte avec les

est la même. Pour l'heure, ce qui irrite, c'est un courrier envoyé en forme de réponse par le préfet Bernard Niquet au sénateur Jean-Louis Masson, qui s'interrogeait au nom des élus locaux sur l'état du dossier de la carrière prévue à Sarraltroff.

La pire des solutions qu'il soit



occupe les élus. Je soutiens leur démarche afin que le passage du TGV ne se traduise pas ici par un recul inacceptable des préoccupations environnementales. » Alain Marty se tourne vers le représentant de l'Etat qui

tion de vos principes durable s'opposent à des concessions concédées du chantier également Sarrebourg

Sarraltroff avale sa colère le temps des fêtes



négligeable face aux enjeux que représente le train de la modernité. D'ailleurs, Francis Mathis le constate : « Il n'est pas possible de dire qu'il a déjà eu le plus personne n'en parle. » Il a demandé d'avoir accès au dossier, pas même une réponse. Pourtant, à Sarraltroff, tout le (signalisation, rails, caténaires, etc). Parmi ces ouvrages figure un viaduc de 370 m qui a déjà fait l'objet de négociations et les élus de Sarraltroff ont réussi à imposer un allongement de 41 m lors de l'été 2009. Pour cela, il a fallu que les élus de Sarraltroff aient obtenu la concession de des rotations d'apport de matériaux de l'ordre de 2 500 à 3 000 tonnes par jour, ce qui représente 100 à 120 camions. L'argument principal étant d'éviter au mieux les transits à travers des zones habitées.



Les vœux du Maire

Chers habitants et amis de Sarraltroff,

A la fin de l'année 2009 nous avons obtenu de RFF l'allongement du viaduc de Sarraltroff. L'année 2010 s'achève par l'enquête publique administrative concernant le projet d'ouverture d'une carrière. Le commissaire enquêteur doit remettre son rapport au début de l'année 2011.

Je vous remercie, au nom du conseil municipal, pour votre mobilisation lors des nombreuses manifestations du « Non aux Carrières » et lors de l'enquête publique, où environ 170 interventions ont été enregistrées dans le cahier du commissaire enquêteur sans compter les centaines de signatures de la pétition. L'année 2010 fera date car jamais notre village n'aura connu un tel climat d'opposition signe que nous ne devons pas céder.

Certes, cela exige une volonté, beaucoup de volonté mais c'est à ce prix que nous gagnerons, avec le concours de tous nos collègues élus, locaux, régionaux et nationaux que je remercie également pour leur soutien jusque là.

Nous ne pouvons pas admettre l'ouverture de cette carrière qui serait une injustice, car l'impact du passage de la L. G. V. Est déjà beaucoup trop important chez nous et plus que partout ailleurs. Nous aurions d'autant plus de mal à l'admettre que les arguments développés lors de l'enquête sont puissants et démontrent que cette carrière n'est absolument pas nécessaire à la réalisation de la L. G. V, car on peut très facilement se fournir en granulats ailleurs ne serait-ce qu'à Hilbesheim d'autant plus que lors de la première tranche (entre Paris et Baudrecourt) on est allé les chercher à 500 km par le train ! Sans compter que cette carrière située dans une vallée habitée représenterait la configuration la pire qui soit pour les nuisances, le bruit, la poussière, le paysage, l'environnement étant donné qu'elle serait étalée en longueur à quelques dizaines de mètres des terrains habités. Si la maison appartient à son propriétaire, sa façade appartient à ceux qui la regardent. Il ne serait pas admissible qu'on privilégie les intérêts basement financiers d'une entreprise qui demain poursuivrait gentiment son chemin après avoir semé le malheur chez nous. Ce serait inqualifiable humainement et politiquement.

Ce sont donc des vœux un peu particuliers que je formule pour vous tous cette année : je souhaite que le « Non à la Carrière » aboutisse réellement ! Ce qui serait également un facteur de bonne santé pour les habitants de notre village et un acte de justice.

Et puis, vous l'avez tous appris: le Père Antoine Corriger, né le 21 novembre 1884 à Sarraltroff, vient d'être nommé Juste parmi les Nations par Yad Vashem de Jérusalem, pour avoir sauvé de la Shoah, au péril de sa vie, 15 juifs de 1941 à 1944 dans sa paroisse de Chaumontel. Ce Juste honore le nom de Sarraltroff et le propulse sur la scène internationale. Nous donnerons à cet événement la place qu'il mérite.

L'année 2011 sera donc capitale pour notre village, avec la commémoration de cet acte de bravoure, avec le dénouement que nous espérons heureux pour la carrière dont le Préfet tient une des clés. N'avons-nous pas lu sur les pancartes installées sur le tas de pierres devant la mairie: « Monsieur le Préfet, soyez juste ! »

Donc, je vous souhaite pour 2011, beaucoup de joie, pour vous tous une santé la meilleure possible, pour notre commune, que nos projets aboutissent avec vous, grâce à vous, grâce à tous ceux qui nous ont soutenus et nous soutiennent encore dans notre combat.

Merci et bonne année, bonne santé à tous !

Votre maire, Francis Mathis.

Le mot du maire

Chères Sarraltroffoises,
Chers Sarraltroffois,

L'année 2010 aura été celle du combat de tous contre le projet de carrière, je n'y reviens pas.

La L. G. V. Est aura un impact réel sur notre commune, nous devons y faire face.

Le premier de ces problèmes, l'aménagement foncier, autrement dit le remembrement, entraînera également la modification des chemins ruraux et vicinaux. Le projet, dont M^e Lambert, géomètre a la charge est en cours de validation. Les bases retenues sont à l'heure actuelle :

- Coût total des travaux : 1 200 000 €

Répartis en :

- Participation de R. F. F. : 840 000 €
- A la charge de l'association foncière et de la commune : 360 000 €.

La prise de possession des nouvelles parcelles est prévue à la fin de l'année 2011.

Mais cette année aura également vu la réalisation de nombreux investissements dans tous les domaines pour un montant total de 470 000 € que nous allons énumérer :

- Rénovation du mur d'enceinte du cimetière pour 14 495 €,
- Réhabilitation de la salle des fêtes : la toiture : 19 057 € ainsi que la porte d'entrée et celle de la cuisine : 6 436 €,
- Aménagement des salles de classe des écoles : rénovation du mobilier pour 6 073 € ainsi que du matériel informatique et l'installation de trois tableaux numériques à l'école primaire pour 13 233 €,
- Les travaux de voirie et canalisations pour l'amélioration de l'hydraulique ainsi que l'assainissement dans la Rue des Vergers : 333 387 €.

Ces travaux dans la Rue des Vergers auront été un projet d'envergure car il a fallu traiter l'écoulement des eaux claires qui se déversaient encore dans le quartier du Breuil tout en améliorant, en plus, la sécurité routière dans la Rue des Vergers, grande voie de passage, empruntée notamment par de nombreux habitants de Goerlingen et de Hilbesheim. A cet effet, des collecteurs d'un diamètre de 500 draineront, en plus du réseau d'assainissement, les eaux claires qui seront versées directement dans la Sarre, les 2 fossés à l'intersection de la Rue de Hilbesheim et de la Rue des Acacias y



Travaux rue des Vergers

sont directement reliés. La décharge dans la Sarre se fait par des buses de diamètre 1000 par un réseau unitaire.

En plus de cela il a fallu renouveler le réseau d'assainissement sur 200 mètres car il était, sur la partie basse de la Rue des Vergers, en très mauvais état. Ces travaux ont dû être réalisés dans l'urgence avant la pose des pavés des trottoirs.

L'ensemble de ces travaux, vue leur importance, ont duré six mois ! Je remercie les riverains pour leur patience. La circulation a été modifiée dans la Rue des Vergers avec l'installation de chicanes, de ralentisseurs, et d'un sens alterné.

Comme autres travaux d'importance, il y eut l'amélioration et la rénovation de la conduite d'eau potable dans la Rue de Hilbesheim ainsi que dans la Rue de l'église sur une longueur de 230 mètres, avec en plus le remplacement d'un poteau incendie au niveau du croisement Rue de la Côte / Rue de Hilbesheim. Ces travaux ont été réalisés sous l'égide du syndicat des eaux de Wintersbourg avec, à la charge de la commune, une somme totale de 4 835 €.

Enfin, la création au lieu-dit " Kappel " (La Chapelle) d'un lotissement de quatre terrains que nous appellerons : le Lotissement des Perdrix qui complètera le caractère résidentiel de ce secteur. Ces quatre terrains sont à l'heure actuelle tous réservés. Les travaux vont débiter au début de l'année 2011.

Au point de vue communautaire, la nouveauté concerne le tri et l'installation des puces électroniques sur les nouvelles poubelles, pour rationaliser le tri et

responsabiliser chacun dans le but de faire durer la décharge de Hesse avec l'instauration de la redevance incitative.

Enfin, la neige abondante cette année a beaucoup sollicité notre ouvrier communal Gilbert Gassmann qui s'est courageusement acquitté de sa tâche et que je remercie.

Pour finir, comme vous l'avez bien compris, si nous nous sommes acquittés au mieux de notre tâche de gestion communale, il a fallu " batailler ferme " contre le projet de carrière, si nuisible pour notre village qu'il aura constitué de loin, la priorité de cette Année 2010. Cela nous a occupés fortement et vue la charge de travail supplémentaire ce bulletin comportera peut-être un léger retard dans son édition et sa distribution. Je compte sur votre compréhension.

Je voudrais vous remercier tous encore une fois pour votre soutien au " Non Aux Carrières ! " ainsi que tous nos partenaires politiques, nos partenaires dans la communauté, les entreprises, et toutes les associations, le personnel communal, les conseillers et les adjoints et tous ceux qui très nombreux nous ont soutenus au cours de cette année 2010.

Je finirai en souhaitant la bienvenue et la réussite dans son ministère à notre nouveau desservant de la communauté de paroisses Monsieur l'abbé Jérôme Petit-jean.

Bonne Année, Bonne Santé pour 2011

Et que nos projets les plus chers aboutissent avec vous tous ensemble !

Votre maire, Francis Mathis.



Fêtes et cérémonies

Période septembre 2010 - septembre 2011

DATES		ORGANISATEURS
25 et 26 septembre 2010	Fête Patronale	Sports Réunis
22 octobre 2010	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
24 octobre 2010	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
7 novembre 2010	Armistice 1918 + Repas UNC	UNC Anciens Combattants
19 novembre 2010	Assemblée Générale	Arboriculteurs
6 décembre 2010	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
10 décembre 2010	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
11 décembre 2010	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
19 décembre 2010	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
20 décembre 2010	Café Gateaux de Noël	Club de Sport Senior
7 janvier 2011	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
8 janvier 2011	Opération BRULE SAPINS	Amicale des Sapeurs Pompiers
14 janvier 2011	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
20 janvier 2011	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
21 janvier 2011	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
18 février 2011	Assemblée Générale	Souvenir Français
27 mars 2011	Repas du 3e Age	Commune
1 avril 2011	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
30 avril 2011	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2011	Victoire 1945 UNC	Anciens Combattants
28 mai 2011	Pizza Flamm à Domicile (Fête des Mères)	Sports Réunis
26 juin 2010	Fête Dieu	Paroisse
2 juillet 2011	Concours de Pétanque et Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
8 juillet 2011	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
23 et 24 juillet 2011	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
2 septembre 2011	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
24 et 25 septembre 2011	Fête Patronale	Sports Réunis

Etat civil 2010

(Arrêté au 30 décembre 2010)



Naissances

CHARRIER Margaux le 24/01/2010
 BIRKEL Cécilia le 02/02/2010
 ETIENNE Noé le 21/04/2010
 SCHERTENLEIB Léa le 21/05/2010
 STAAB Timéo le 22/08/2010
 BADO Marie le 02/10/2010

Bienvenue aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents



Mariages

Mr Emmanuel HENNY SCHAEFFER et
 Mlle Virginie MATHIS
 le 17 juillet 2010
 Mr Thomas BIGAY et
 Mlle Sophie SCHAEFFER
 le 24 juillet 2010
 Mr Daniel LEONARD et
 Mlle Nadia SIESS
 le 11 septembre 2010

Sincères félicitations aux jeunes époux



Décès

Mr Eugène LAMBING le 5 février 2010
 Mr Alain THIEULIN le 22 février 2010
 Mr Gérard GROSSE le 11 avril 2010
 Mme Marguerite RAUCH née RABOT
 le 4 septembre 2010
 Mme Lucie ACKER née GERARD
 le 13 novembre 2010

Nos sincères condoléances aux familles

Il ne serait pas admissible qu'on fasse passer des intérêts financiers privés comme relevant de l'intérêt général au même titre que les nuisances que nous subissons : si la maison appartient à son propriétaire sa façade appartient à celui qui est en face.



Manifestations des 24 et 25 avril 2010



Clôture de l'enquête publique



Fonctionnement

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2009 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRIMITIF 2010			
Section de Fonctionnement - DEPENSES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2009 (Prévisions)	C.A. 2009 (Résultats)	B.P. 2010 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Dépenses	742 060,00 €	240.256,26 €	917.719,00 €
011 – Charges à caractère général	75.199,00 €	70.688,28 €	78.900,00 €
012 – Charges de personnel	128.470,00 €	113.626,20 €	125.500,00 €
65 - Autres charges courantes	98.883,00 €	46.547,94 €	108.650,00 €
66 - Charges financières	9.500,00 €	9.393,84 €	11.000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	62.000,00 €	- €	125.500,00 €
042 - Transfert entre sections - Op Ordre	- €	- €	791,00 €
023 - Virement Sect° d'investis.	368 008,00 €	----	467.378,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF			
BUDGET PRIMITIF 2009 - COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET PRIMITIF 2010			
Section de Fonctionnement - RECETTES			

CHAPITRES M 14	B.P. 2009 (Prévisions)	C.A. 2009 (Résultats)	B.P. 2010 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Recettes	742.060,00 €	402.248,68 €	917.719,00 €
70 - Produits Domaine et Ventas	11.500,00 €	8.842,86 €	9.200,00 €
73 - Impots et Taxes	207.000,00 €	217.005,91 €	244.300,00 €
74 - Dotations Subventions Partic.	160.360,00 €	162.661,39 €	156.950,00 €
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	73.500,00 €	4.501,22 €	84.500,00 €
013 - Remb. sur salaire CEC CES	40.000,00 €	9.232,44 €	10.000,00 €
76 - Produits financiers divers	- €	4,86 €	- €
77 - Cession d'immob. Vente Terr	- €	- €	1.000,00 €
79 - Transfert de charges (assur)	- €	- €	- €
002 - Excedent de Fonct° reporté	249.700,00 €	- €	411.769,00 €

Album souvenir

Nos meilleurs vœux à Mme Karleskind Adèle pour ses 85 ans



Investissement

PROGRAMMES DE TRAVAUX	Opération	SOMME AU BUDGET PRIMITIF	SOMME DEPENSEE (factures payées)	SOMME ENCAISSEE (subventions reçues)
Sans Opér. : Cap. Empr - FCTVA TLE	/	43 000,00 €	42 913,48 €	140 428,13 €
Mairie et Tour	11	17 000,00 €	- €	6 298,00 €
Ecole Primaire	14	8 000,00 €	4 740,35 €	- €
Entrepot et Atelier Municipal	15	- €	856,32 €	- €
Cimetières	16	13 000,00 €	- €	- €
Eclairage public	17	10 000,00 €	5 653,67 €	- €
Matériel informatique et mobilier	20	6 000,00 €	4 370,31 €	- €
Création de trottoirs - Diverses Rues	21	40 000,00 €	-856,32 €	- €
Acquisition de terrains	22	5 000,00 €	993,83 €	- €
Voirie et Aménagements RUE DE LA SARRE	23	386 798,00 €	190 724,71 €	69 022,70 €
Conduites d'eau potable et poteaux d'incendie	24	12 000,00 €	790,01 €	- €
Aires de Jeux	26	3 000,00 €	- €	- €
Viabilité RUE DE LA FORET	27	87 000,00 €	77 445,19 €	- €
Stade Municipal	28	14 500,00 €	1 276,85 €	- €
Réseau HAUT DEBIT ADSL	30	1 500,00 €	- €	- €
Prévention des Crues - Trav. Hydrauliques	31	105 000,00 €	- €	- €
Equipement Ext. Sécurité (Feux Rouges...)	33	58 800,00 €	48 076,81 €	9 920,00 €
Présbytère	34	15 000,00 €	9 378,53 €	- €
TOTAL		825 598,00 €	386 363,74 €	225 668,83 €
			DEFICIT INV.	160 694,91 €

INVESTISSEMENTS - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010

PROGRAMMES DE TRAVAUX	op-article	DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Mairie et Tour	21-23	18 000,00 €	- €	18 000,00 €
Ecole Maternelle	21-23	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Ecole Primaire	21-23	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Entrepot et Atelier Communal	21-23	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
Eclairage Public - Décorations Noël	21-23	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Poteaux d'Incendie	21-23	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
Acquisition de Matériel et Mobilier (divers)	21-23	22 000,00 €	- €	22 000,00 €
Création de Trottoirs - Rue de Fénétrange	21-23	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
Achat de Terrains nus	21-23	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Voirie et Trottoirs dans Diverses Rues	21-23	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
Installation Aire de Jeux et Pétanque	21-23	20 000,00 €	- €	20 000,00 €
Travaux de viabilité Rue de la Foret	21-23	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Stade Municipal	21-23	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
Salle des Fêtes	21-23	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
Rue des Vergers - Hydraulique et Voirie	21-23	410 000,00 €	268 000,00 €	142 000,00 €
Equipements extérieurs de sécurité routière	21-23	8 069,00 €	- €	8 069,00 €
TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (recettes)	10223		- €	- €
FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA	10222		- €	- €
Virement de la Section de Fonctionnement	"021		467 378,00 €	-467 378,00 €
DEFICIT REPORTE ANNEE N-1 (art.1068)	1068	- €	133 802,00 €	-133 802,00 €
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	1641	25 000,00 €	- €	25 000,00 €
Dot. Amortiss. (Régul. Ecr. Budgétaire)	042-040	- €	791,00 €	-791,00 €
Biens Reçus (Régul. Ecr. Budgétaire)	041-041	1 797,00 €	1 797,00 €	- €
EXCEDENT D'INVESTIS. REPORTE	"001		22 098,00 €	-22 098,00 €
AVANCE VIREMENT BP LOTISSEMENT	27638	- €		- €
TOTAL		893 866,00 €	893 866,00 €	/

Autour des écoles

Après concertation avec les représentants des communes de Bettborn, Oberstinzeln et Sarraltroff (communes membres du RPI) et l'avis favorable des 3 conseils municipaux respectifs, Monsieur l'Inspecteur de Circonscription a modifié l'organisation de nos écoles à la Rentrée de Septembre 2010.

Ainsi, la répartition pour cette année scolaire 2010-2011 est la suivante :

OBERSTINZEL :

Ecole Maternelle : 25 élèves :
Petite Section : 12 enfants
Moyenne Section : 6 enfants
Grande Section : 7 enfants

SARRALTROFF :

Ecole Maternelle : 24 élèves :
Petite Section : 9 enfants
Moyenne Section : 6 enfants
Grande Section : 7 enfants

SARRALTROFF

Ecole Elémentaire :
CP : 16 élèves
CE1 : 17 élèves
CM1 : 5 élèves
CM2 : 19 élèves

BETTBOURN

Ecole Elémentaire :
CE2 : 14 élèves
CM1 : 11 élèves.

Suite à cette modification, le Conseil Municipal de Sarraltroff a voté les crédits nécessaires à l'installation de la nouvelle classe de Mlle Grosjean (CE1) : tables, chaises, armoires, bureau.

Le conseil municipal a complété l'équipement informatique déjà réalisé en 2009 (salle informatique avec 10 ordinateurs) en dotant les trois classes (CP – CE1 – CM1/2) de tableaux numériques interactifs. Ce nouveau matériel pédagogique, qui fait beaucoup d'envieux dans la circonscription, nécessite un apprentissage pour les utilisateurs. Le conseil municipal sera prochainement invité à une démonstration sur place de ces nouvelles technologies.

En Maternelle, on constate le départ de Marie Oberlé (AT-SEM – Aide Maternelle) qui a été remplacée par Sandra Renaux en Septembre 2010.

La Garderie mise en place lors de la Rentrée de Septembre 2008 et assurée par Corine est toujours bien fréquentée (8 à 12 élèves à chaque permanence).

Pour la rentrée de septembre 2011, il n'y a, pour l'instant, pas de nouvelle organisation prévue...

Pour ce qui concerne les Ecoles de Sarraltroff, le Maire et les Conseillers Municipaux sont satisfaits des conditions d'accueil des enfants, de la qualité professionnelle des enseignants et des excellentes relations qui se poursuivent entre la Mairie et l'Ecole.

André Rabin

Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires.



La fin d'une année scolaire pour les enseignantes

Les délibérations du conseil municipal

Lundi 19 janvier 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 14 - Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillingier Jean-Marc, Kern Olivier Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André, Jacob Linda, Dresch Nadine, Roth Marie-Thérèse,

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégoire WEBER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schaeffer Jean-Marie,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

- Les nouvelles illuminations de Noël ont été installées par l'entreprise LAPLACE de Sarrebourg la semaine passée. Il s'agit du complément des achats déjà réalisés durant l'hiver 2008-2009. De plus, une crèche « grandeur nature » a été installée dans la cour de l'école primaire. Les personnages, réalisés sur des panneaux en bois, ont été peints par l'entreprise PUBLI-LORE de Réding. Les frais totaux se rapportant à cette crèche s'élèvent à environ 3000 € (450 € pour les panneaux en bois et 2480 € pour la mise en peinture des personnages).
- Concernant le remembrement communal, la commission communale d'aménagement foncier s'est déplacée ce vendredi 11 décembre sur le ban de Sarraltroff afin de prévoir, dans un premier temps le maintien des chemins existants, dans un deuxième temps la prévision de création de nouveaux chemins à réaliser dans le cadre des travaux connexes au remembrement.
- L'agence de l'eau Rhin-Meuse nous informe du nouveau tarif concernant les factures d'assainissement à compter du 1er janvier 2010. Il est revu à la baisse et la part facturée aux habitants de la commune, en plus de la part assainissement communal, pour le compte de l'agence de l'eau s'élèvera à 0,274 € le mètre cube (en 2009 : 0,30 € le mètre cube ont été reversés à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse).
- La communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg sollicite la nomination d'un membre du conseil municipal qui sera le référent, auprès de leurs services, du tri et de la gestion des déchets pour les ordures ménagères. Le conseil municipal décide de nommer pour assurer cette fonction : Alain SCHWARTZENBERGER, 4^e adjoint, responsable et gérant également des locations de la salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Travaux dans la Rue des Vergers – Renforcement Hydraulique – Ouverture des offres**
- 2. Travaux dans la Rue des Vergers – Aménagements et Voirie – Ouvertures des offres**
- 3. Prévisions des travaux 2010**
- 4. Logement 1 de l'Ecole Maternelle**
- 5. Affaires Scolaires – Carte scolaire 2010 – 2011**
- 6. Affaires Scolaires – Carte scolaire 2011 – 2012**
- 7. Abri pour les parents devant les écoles**
- 8. Accueil et Garde Scolaire : Atelier ART PLASTIQUE**
- 9. Indemnité de fonction et budget du Receveur Municipal**
- 10. Réunion LGV EST en Mairie de Sarraltroff : 23 décembre 2009**
- 11. Dossier des Carrières sur le Ban Communal de Sarraltroff**

1. Travaux dans la Rue des Vergers – Renforcement Hydraulique – Ouverture des offres

Le maire rappelle les travaux prévus dans la Rue des Vergers (renforce-

ments hydrauliques contre les inondations) qui seront réalisés en 2010. Il rappelle également l'estimation chiffrée par le bureau d'études BEREST de Phalsbourg s'élevant à 230.521,50 € HT au total. Il présente brièvement les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce programme puis il informe les conseillers municipaux que l'offre qui a été retenue par la Commission d'appels d'offres pour ces travaux est la suivante :

Ets RAUSCHER TP – 67320 ADAMSWILLER

Offre HT = 152.137,80 €

Offre TTC = 181.956,81 €

Le maire propose au Conseil Municipal de valider les prix proposés par l'entreprise titulaire du marché de travaux. Les travaux seront gérés en maîtrise d'oeuvre par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg (titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre). Après échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE de valider l'ouverture de plis et d'ACCEPTER l'offre de prix présentée ci-dessus par l'entreprise RAUSCHER TP pour les travaux de renforcements hydrauliques dans la Rue des Vergers,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'Entreprise RAUSCHER TP, ceci suite à l'appel d'offres des travaux s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier (marché de MO,...).

2. Travaux dans la Rue des Vergers – Aménagements et Voirie – Ouvertures des offres

Le maire rappelle les travaux prévus dans la Rue des Vergers (voirie suite aux renforcements hydrauliques) qui seront réalisés en 2010. Il rappelle également l'estimation chiffrée par le bureau d'études BEREST de Phalsbourg s'élevant à 173.146,75 € HT au total. Il présente brièvement les travaux qui seront réalisés dans le cadre de ce programme puis il informe les conseillers municipaux que l'offre qui a été retenue par la Commission d'Appels d'Offres pour ces travaux est la suivante :

Ets RAUSCHER TP – 67320 ADAMSWILLER

Offre HT = 124.455,10 €

Offre TTC = 148.848,30 €

Le maire propose au Conseil Municipal de valider les prix proposés par l'entreprise titulaire du marché de travaux. Les travaux seront gérés en maîtrise d'oeuvre par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg (titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre). Après échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE de valider l'ouverture de plis et d'ACCEPTER l'offre de prix présentée ci-dessus par l'entreprise RAUSCHER TP pour les travaux d'aménagement et de voirie dans la Rue des Vergers,

AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'Entreprise RAUSCHER TP, ceci suite à l'appel d'offres des travaux s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier (marché de MO, ...).

3. Prévisions des travaux 2010

Le maire propose au Conseil Municipal d'étudier les différents travaux d'investissement qui pourraient être réalisés durant l'exercice 2010. Après discussion, les conseillers municipaux arrêtent les programmes de travaux suivants (sous réserve de crédits disponibles au budget primitif 2010) : Travaux dans la Rue des Vergers (voir point 1 et 2 ci-dessus), travaux au lotissement LES PERDRIX (6 parcelles à construire), mise en place de trottoirs le long de la rue de Fénétrange, la réfection de la toiture et mise en place de nouvelles portes à la salle des fêtes (demande de subvention DGE à la Sous-Préfecture), requalification du centre du village (demande de subvention au Conseil Régional de Lorraine) à savoir la réfection du mur du cimetière, la place de l'Eglise, la place de la Mairie et de la Tour, le mur au niveau du monument aux morts (Prolongement des travaux de réfection des murs le long de la rue de Fénétrange réalisés les années passées). Les conseillers municipaux prennent acte de ces prévisions de travaux et en

valident les programmes.

4 .Logement 1 de l'Ecole Maternelle

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité de mettre en location le logement 1 du bâtiment de l'école maternelle (désaffecté : ancien logement de l'institutrice). Avant cela, il faudra prévoir une visite des locaux par la commission communale des travaux afin de programmer, si cela s'avère nécessaire, quelques travaux d'aménagement. Le maire propose donc d'organiser avec la commission des travaux la visite de ce logement, ceci dans les semaines à venir.

5. Affaires Scolaires – Carte scolaire 2010 – 2011

Le maire informe le conseil municipal d'une réunion qui s'est tenue à l'inspection académique de Sarrebourg avec les maires du regroupement scolaire (Bettborn et Oberstinzel). Il en ressort le résultat suivant : la prévision de la rentrée scolaire 2010-2011 serait, au niveau de la carte scolaire du R.P.I. SARRALTROFF – BETTBORN – OBERSTINZEL, organisée comme ceci :

"PROJET 1"

A OBERSTINZEL = 1 école maternelle avec 1 classe :

Originaires	PS	MS	GS	
Oberstinzel	7	6	7	27 élèves
Bettborn	7			

Le poste élémentaire est transféré à l'école élémentaire de Sarraltroff, pour libérer la salle de classe et permettre l'accueil et le repos des Petites Sections de Maternelle l'après-midi.

A SARRALTROFF = 1 école maternelle avec 1 classe :

Originaires	PS	MS	GS	
Sarraltroff	12	4	6	29 élèves
Bettborn		3	4	

1 école élémentaire à 3 classes : répartition à définir,

A BETTBORN = 1 école élémentaire à 1 classe : répartition à définir,

Le conseil municipal, après discussion, décide de valider le projet N° 1 comme présenté ci-dessus.

6. Affaires Scolaires – Carte scolaire 2011 – 2012

Puis, le maire donne au conseil municipal, pour information, le projet de réorganisation de la Carte Scolaire pour la rentrée scolaire 2011-2012 au niveau du R.P.I. SARRALTROFF – BETTBORN – OBERSTINZEL. Pour résumer, les services de l'Inspection Académique souhaitent la mise en place d'une répartition par NIVEAU SCOLAIRE : à savoir :

- Toutes les maternelles dans un premier village (Bettborn),
- Les CP – CE1 – CE2 dans second un village (Oberstinzel),
- Les CM1 – CM2 dans un troisième village (Sarraltroff).

Pour l'instant, ce projet n'est qu'une « ébauche » qui doit encore être réfléchi... Des discussions seront encore organisées à ce sujet.

7. Abri pour les parents devant les écoles

Le maire informe ensuite les membres du conseil municipal qu'une demande (« pétition ») a été réceptionnée en mairie pour mettre en place un « abri » pour les parents attendant les enfants à la sortie des écoles. Le maire précise que le garage du logement de l'Ecole Maternelle (occupée jusqu'en septembre 2009 par l'institutrice) est éventuellement disponible. Il suffirait d'en ouvrir la porte le matin et de la refermer en soirée après l'école. Les conseillers municipaux valident cette proposition.

8. Accueil et Garde Scolaire : Atelier ART PLASTIQUE

DELIBERATION PRISE EN L'ABSENCE DE MONSIEUR ANDRE RABIN

Le Maire informe les membres présents que, dans le cadre de l'accueil extra-scolaire organisé après la classe à l'école primaire, Monsieur André RABIN propose plusieurs activités aux enfants notamment un atelier « Arts Plastiques » avec des travaux de poterie, etc... Des frais d'achat de diverses fournitures incombent à la réalisation de ces activités. Jusqu'à présent, c'est Monsieur André Rabin a financé directement l'achat de ces fournitures.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre financièrement en charge ces frais en remboursant, à Monsieur André Rabin et au vu des factures payées les frais occasionnés pour l'organisation de ces ateliers.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE à l'unanimité :

DE PRENDRE EN CHARGE financièrement les frais occasionnés pour l'organisation de ces ateliers,

DE REMBOURSER, au vu des factures correspondantes, lesdits frais (passés et futurs) à Monsieur André RABIN,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Indemnité de fonction et budget du Receveur Municipal

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE à l'unanimité :

DE DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,

D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter de son entrée en fonction à savoir le 1er MAI 2009,

QUE CETTE INDEMNITE SERA CALCULEE selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Mireille DRIEN,

DE LUI ACCORDER également, à compter du 1er JANVIER 2010, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Réunion LGV EST en Mairie de Sarraltroff : 23 décembre 2009

Le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle réunion est programmée le 23 décembre prochain (15 h 00) en mairie de Sarraltroff avec les divers intervenants dans le dossier de la Construction du Viaduc de la Sarre (LGV EST) à Sarraltroff. Les personnes participant à cette réunion sont : Monsieur le Sous-Préfet de Château-Salins, Monsieur Alain CUC-CARONI (R.F.F. – L.G.V. EST), Monsieur Pierre NICOLAS (INEXIA), les Elus de Sarraltroff et les Elus Locaux.

Cette réunion a pour but la présentation d'un nouveau projet de R.F.F. pour le Viaduc de la Sarre. Le conseil municipal souhaite aussi que l'Arrêté N° 2009-DDAF / 3-212 du 5 novembre 2009, pris suite à la réunion de concertation du 9 septembre 2009 en Préfecture de la Moselle soit modifié et corresponde à la présentation graphique qui a été projetée à METZ par INEXIA et R.F.F. lors de la première rencontre du 9 septembre 2009. Le maire souhaite qu'une majorité de conseillers municipaux soient présents à cette réunion.

Le conseil municipal souhaite également, dans ce dossier, prendre contact avec un avocat pour nous soutenir dans cette démarche. Le Maire précise que la commune est actuellement en contact avec un avocat spécialisé dans le domaine et que plusieurs rencontres ont déjà été organisées avec quelques élus de Sarraltroff.

Le conseil réfléchi ensuite sur la stratégie à mettre en place sur la communication de ce dossier. Un article sera mis dans le Republicain Lorrain et une diffusion sera organisée sur la Radio Locale VIRGIN RADIO de SARREBOURG.

11. Dossier des Carrières sur le Ban Communal de Sarraltroff

Le maire rappelle ensuite le dossier relatif à l'ouverture et à l'exploitation de carrières sur le ban communal de Sarraltroff notamment celui de l'entreprise GUINTOLI de Saint Germain en Laye pour une carrière dans la forêt PAX (parcelle 8 dans la section 14). Le maire précise que Monsieur Philippe Barre (représentant Guintoli) a rencontré les élus concernant son projet. Cette rencontre s'est plutôt mal déroulée : les élus de Sarraltroff ont fait part de leur refus total de voir s'ouvrir une carrière sur le ban de la commune. Mr Barre informe cependant les élus qu'un dossier sera déposé en Préfecture de la Moselle en début d'année 2010. Légalement, c'est le Préfet, après enquête publique qui décide d'autoriser ou non l'exploitation de

carrières sur une commune, la gestion des carrières est régie par deux codes : le Code Minier et le Code de l'Environnement. Le maire précise que plusieurs actions sont à envisager : préparation d'une pétition à signer durant les fêtes de fin d'année, réalisation et mise en place de pancartes NON AUX CARRIERES sur la RD43 et vers Hilbesheim, prise de contact avec la presse locale, la presse régionale et la Radio Locale VIRGIN RADIO de Sarrebourg. Plus d'informations ultérieurement.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Lundi 25 janvier 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillingier Jean-Marc, Kern Olivier, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Schaeffer Jean-Marie, Hajduk André, Dietrich Raphaël, Wagner Dimitri, Rabin André, Jacob Linda, Dresch Nadine, Roth Marie-Thérèse,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : NEANT

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

AVANT D'ENTAMER L'ORDRE DU JOUR ET LES DIVERSES COMMUNICATIONS, LE MAIRE PRESENTE SES VOEUX AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, IL SOUHAITE QUE L'ANNEE QUI DEBUTE S'ACHEVERA DANS LA MEME OPTIQUE QUE L'ANNEE PASSEE NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE DOSSIER L.G.V EST ET LE DOSSIER DES CARRIERES SUR LA COMMUNE.

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

- Les décorations de Noël et la Crèche installée dans la cour de l'Ecole ont remporté un franc succès auprès des habitants de la commune.
- Une réunion a été organisée avec RAUSCHER – BEREST – LA COMMUNE concernant les travaux Hydrauliques et de voirie de la Rue des Vergers. Le commencement des travaux est programmé pour le début du mois de mars prochain. Les conseillers municipaux (commission des travaux) souhaitent se déplacer sur place pour étudier l'emplacement exact où il faudra élargir les trottoirs. Le maire propose d'organiser cette sortie sur le chantier au printemps, au tout début des travaux.
- Le maire rappelle la réunion qui s'est tenue le 23 décembre dernier, en mairie de Sarraltroff avec Réseau Ferré de France, les élus locaux, le Conseil Municipal pour discuter du projet du Viaduc de la Sarre. Lors de cette réunion, RFF a proposé et la commune a validé un Viaduc d'une longueur totale de 441 mètres avec deux piliers à l'est de la RD 43 vers Sarrebourg (coté Wolzingen) et la suppression de la berme prévue à cet endroit.
- Le bulletin communal a été distribué ce samedi 23 janvier.
- Dans le dossier des carrières sur Sarraltroff, le maire informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré dernièrement les journalistes du Républicain Lorrain de Sarrebourg pour discuter et informer de ce point. Un article a été inséré dans la presse locale et régionale à ce sujet « NON AUX CARRIERES SUR SARRALTROFF » en date du vendredi 22 janvier dernier...

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Réseau d'eau potable dans la Rue de la Forêt**
- 2. Budget Assainissement – Fixation de la cadence d'amortissement des biens**
- 3. SPA de SARREBOURG – Convention « Fourrière Municipale »**
- 4. Personnel Communal – Contrat Unique d'Insertion – LITTNER Bernard**
- 5. Revalorisation du Traitement du Secrétaire de Mairie**
- 6. Travaux 2010 – Salle des Fêtes – Demande de Subvention Dotation Globale d'Equipement**
- 7. Travaux 2010 – Requalification du Centre du Village – Subvention au Conseil Régional**
- 8. Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale**

9. Remembrement Communal – Sortie sur le terrain

10. Etat routier en période hivernale – Convention avec le Département de la Moselle

11. Départ à la retraite de Martine Neurohr – Achat d'un cadeau DIVERS

1. Réseau d'eau potable dans la Rue de la Forêt

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que le Syndicat des Eaux de Wintersbourg auquel nous sommes rattachés envisage de réaliser des travaux de modification de réseau dans la RUE DE LA FORET. Ces travaux consistent principalement en un déplacement de conduite d'eau. Ces travaux concernent aussi le remplacement de poteaux d'incendie par un nouveau modèle. Le maire présente le plan des travaux qui seront réalisés et pris en charge par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Seuls les travaux correspondant à l'installation du poteau d'incendie seront à la charge de la Commune.

2. Budget Assainissement – Fixation de la cadence d'amortissement des biens

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que la Trésorerie de Fénétrange sollicite une délibération validant, pour le Budget Annexe d'Assainissement, la cadence d'amortissement : DES BIENS et DES SUBVENTIONS RECUES

Le maire ajoute qu'à l'heure actuelle la cadence d'amortissement en place est la suivante, mais qu'aucune délibération de la valide :
POUR LES BIENS (travaux sur les réseaux) : 60 années
POUR LES SUBVENTIONS RECUES : 10 années

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE de fixer comme suit la cadence d'amortissement pour les biens et les subventions en place sur le Budget Annexe d'Assainissement :
POUR LES BIENS (travaux sur les réseaux) : 60 années
POUR LES SUBVENTIONS RECUES : 10 années

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. S P A de SARREBOURG – Convention « Fourrière Municipale »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la SPA de Sarrebourg sollicitent la signature d'une convention pour la Mise en Fourrière des animaux errants sur la commune. Ce service est chiffré à 360,00 euros par an. Après discussion, le conseil municipal est d'avis de ne pas donner une suite favorable à cette convention.

4. Personnel Communal – Contrat Unique d'Insertion – LITTNER Bernard

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de POLE EMPLOI (ANPE) de Sarrebourg ont proposé de mettre en place un nouveau contrat de type CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI – anciennement CONTRAT D'AVENIR CAV) pour renouvellement du poste d'Agent Extérieur pour une durée de UN an : soit du 1er février 2010 au 31 janvier 2011, ceci à l'attention de Mr Bernard LITTNER. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 26 heures et sera rémunéré au SMIC.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider cette création de poste CONTRAT UNIQUE D'INSERTION pour le renouvellement du poste actuel de CONTRAT D'AVENIR occupé par Monsieur LITTNER Bernard.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la mise en place d'un CONTRAT UNIQUE D'INSERTION pour le renouvellement du poste CONTRAT D'AVENIR Agent Extérieur pour une durée de UN AN à savoir du : 1er février 2010 au 31 janvier 2011, ceci sur une durée hebdomadaire de 26 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Revalorisation du Traitement du Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement du secrétaire de mairie, conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Il précise que la dernière augmentation de l'intéressé date du 1er MARS 2008 (CM du 25/02/2008 - passage de l'échelon 3 à l'échelon 4 de la grille indiciaire de Secrétaire de Mairie CAT. A). D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 5 est possible.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire de Mairie au CINQUIEME échelon de la grille indiciaire du grade de Secrétaire de Mairie (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale (cf. Décret N° 90-830 du 20 septembre 1990), ceci à compter du 1er JANVIER 2010,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Travaux 2010 – Salle des Fêtes – Demande de Subvention Dotation Globale d'Equiptement

Le maire présente le projet de travaux du Bâtiment de la Salle des Fêtes (réfection de la toiture, des portes d'accès – entrée et cuisines – des sanitaires « hommes » et carrelage). Il donne lecture des devis se rapportant à ces travaux et dont le détail est présenté ci-dessous :

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIANT	DEVIANT
Réfection de la toiture de la Salle	ARSOCH - Langatte	13 063,50 €	13 063,50 €
Pour et Pose PORTES Entrée et Cuisine	HABETAT HELFREDIX - Sarreguemines	5 381,30 €	6 436,14 €
Travaux aux Sanitaires HOMMES	ARSOCH - Langatte	4 833,20 €	5 793,51 €
Travaux de Carrelage aux Sanitaires	EPONE - Oberling	1 820,00 €	2 176,72 €
TOTAL DE L'OPERATION		35 098,00 €	33 469,87 €

Il informe ensuite les conseillers municipaux qu'un tel projet est susceptible d'être subventionné par la Dotation Globale d'Equiptement (DGE) et qu'un dossier de demande peut être déposé en Sous Préfecture de Sarrebourg.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Approuve le projet des travaux de réhabilitation du bâtiment de la Salle des Fêtes, tel qu'il est présenté et en accepte le projet chiffré,

Arrête le plan de financement des travaux comme suit : (pas d'autres subventions sollicitées) :

DEVIS HORS TAXES : 30.098,09 €

SUBVENTION D G E = 35 % - 10.534,33 €

SOLDE à la charge de la Commune = 19.563,76 € par fonds propres

Sollicite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg, pour ces travaux, la subvention de l'Etat DGE,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Travaux 2010 – Requalification du Centre du Village – Subvention au Conseil Régional

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible de réaliser en 2010 (ou 2011 suivant disponibilités au Budget Primitif) des travaux de requalification au Centre de la Commune (Rue de l'Eglise, Place de l'Eglise, Place de la Mairie). Il ajoute qu'il va faire réaliser une étude chiffrée de ce projet et que ces travaux seraient susceptibles d'être subventionnés par une aide du Conseil Régional de la Lorraine (amélioration du cadre de vie). Le conseil municipal prend acte de ce projet et autorise le maire à faire réaliser une étude (plans, chiffrage...).

8. Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'engager une discussion sur l'état de fréquentation de la Bibliothèque de Sarraltroff et de prévoir éventuellement l'acquisition d'un ordinateur plus performant pour la gestion administrative de cette bibliothèque. Madame Nadine DRESCH, gérante de la bibliothèque, prend la parole et précise que, à l'heure actuelle, la bibliothèque est « très peu fréquentée » (pas plus de 8 personnes habituées à ce service). Après discussion, le conseil municipal ne juge pas opportun d'achat d'un nouvel ordinateur pour la gestion de la bibliothèque. Il a donc été décidé de récupérer l'ancien ordinateur déposé pour devis chez GM INFORMATIQUE.

9. Remembrement Communal – Sortie sur le terrain

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre du remembrement communal, Monsieur Jean-Georges Lambert, géomètre en charge du remembrement, propose de programmer une sortie sur le terrain afin de prévoir les éventuels endroits où seront implantées les réserves foncières communales et de présenter, en gros, les travaux de remembrement et d'aménagement foncier à réaliser. Cette sortie sera programmée un samedi matin, plutôt à la fin du mois de mars.

10. Etat routier en période hivernale – Convention avec le Département de la Moselle

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Département de la Moselle souhaite signer, avec la commune, une convention pour effectuer l'entretien hivernal des routes départementales traversant la commune (déneigement en hiver...) en place et lieu des services du Département. Le maire précise qu'il faut étudier cette possibilité plus en détails et propose d'en discuter à une prochaine réunion.

11. Départ à la retraite de Martine Neurohr – Achat d'un cadeau

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que Madame Martine Neurohr, Aide Maternelle depuis 1970, a fêté son départ à la retraite le 18 décembre dernier. A cette occasion, la municipalité a souhaité lui offrir un cadeau. Le maire ajoute que la commune lui a acheté une imprimante multifonctions pour son usage personnel.

De plus, Madame Neurohr a bénéficié de l'attribution, par le Préfet de la Moselle, de la Médaille Régionale, Départementale et Communale – Echelon OR (pour plus de 35 années de services communaux). Le maire informe le conseil municipal qu'il est possible, pour la municipalité, de financer l'achat de la médaille en question et des autres médailles à remettre ultérieurement.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour valider ces décisions.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE l'achat d'un cadeau de départ à la retraite à remettre à Madame Neurohr (imprimante multifonctions),

DECIDE la prise en charge financière de l'achat de la médaille communale pour Madame Neurohr,

DECIDE la prise en charge de l'achat de toutes les autres médailles communales remises aux employés et élus à compter de ce jour,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

Grille RUE DE LA FORET

Madame Marie-Thérèse Roth signale que la grille située en bout de voirie dans la Rue de la Forêt (après les dernières maisons et vers le chemin) est affaissée. Il est nécessaire de réfectionner cette grille et canalisation car elle recueille toutes les eaux de ruissellement issues du Chemin. Le maire prend note de cette information et programmera les travaux correspondants.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

Vendredi 26 février 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Schaeffer Jean-Marie, Hajduk André, Wagner Dimitri, Rabin André, Dresch Nadine, Roth Marie-Thérèse,

SECRETARE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier, Dietrich Raphaël, Jacob Linda,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

- Un Contrat Unique d'Insertion (CUI, anciennement CAV – Contrat d'Avenir) a été signé avec Monsieur Littner Bernard pour une durée de UN an : du 01/02/2010 au 31/01/2011.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Forêt Communale – Travaux d'investissements pour l'Année 2010
2. Travaux dans la Rue des Vergers – Subvention du Département de la Moselle PACTE 57
3. Prévision d'un emprunt communal pour les travaux de la Rue des Vergers
4. Demande d'achat de la Parcelle Forestière sur laquelle est située l'antenne SFR
5. Repas du 3e Age
6. Dossier des Carrières – Suite à donner au dossier

1. Forêt Communale – Travaux d'investissements pour l'Année 2010

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux sylvicoles en

forêt communale (investissement) ont été programmés pour une somme de 4.372,50 € HT. Puis il présente le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2010, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux d'investissement = Dégagement de régénération feuillue dans les parcelles forestières 1 et 19 sur 1 HA env. (dégagement manuel en plein de régénération naturelle avec maintien du gainage, densité 800 à 1100 tiges par ha. pour un total estimatif HT de 3.831,50 € et TTC 4.042,23 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2010 dont les sommes figurent ci-dessus,

Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Travaux dans la Rue des Vergers – Subvention du Département de la Moselle PACTE 57

Le Maire rappelle les travaux prévus en 2010 dans la Rue des Vergers à Sarraltroff dont les montants estimés ont été chiffrés à :

- Pour les travaux de renforcement hydrauliques : 152.137,80 € HT (RAUSCHER TP)

- Pour les travaux de voirie : 124.455,10 € HT (RAUSCHER TP)

- Pour le Bureau d'Etudes (cf. trav. Hydrauliques) : 13.200,00 € HT (BEREST)

- Pour le Bureau d'Etudes (cf. trav. de Voirie) : 10.200,00 € HT (BEREST)

Soit un total pour l'ensemble de : 299.992,90 € HT

Et un montant total TTC de : 358.791,51 € TTC

Il informe le conseil municipal qu'il est possible d'imputer la dotation de l'Aide Départementale PACTE 57 sur ces travaux. Appelé à en délibérer, le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) « Aménagement pour la période 2009-2011 » et considérant la dotation garantie qui s'élève à 54.617,00 € :

- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte 57 Aménagement,

- charge Monsieur le Maire d'adresser, avant le 31 décembre 2010, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le dossier complet s'y rapportant,

- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer ladite convention,

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

Intitulé du projet de Travaux	Montant total des travaux en EUROS HT	Montant de la Dotation Garantie en EUROS	Abondements sollicités en plus de la Dotation Garantie
RUE DES VERGERS	299 992,90 €	54 617,00 €	► Conseiller Général ► Commission d'Aménagement

3. Prévision d'un emprunt communal pour les travaux de la Rue des Vergers

Le maire rappelle les importants travaux à réaliser dans la Rue des Vergers (renforcement hydraulique et aménagements-voirie). Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter un emprunt communal pour couvrir la trésorerie lors de ces travaux. Deux offres d'emprunt ont été réceptionnées en mairie à ce jour. Il s'agit de :

CCM ETANGS ET DEUX PROVINCES (un taux de 3.95 %) et DEXIA (un taux de 3.65%).

Le maire propose de revoir les taux d'intérêt de ces deux offres et de les remettre en concurrence. La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

4. Demande d'achat de la Parcelle Forestière sur laquelle est située l'antenne SFR

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été contacté par la Société SFR, locataire, pour une de ses antennes de téléphonie mobile, d'une parcelle communale située au bout du Chemin de la Forêt. Un droit de location de 2000 euros par an était versé par SFR à la commune. SFR souhaite racheter cette parcelle à la commune afin d'y installer une antenne destinée à émettre en 3G. Le Conseil Municipal souhaite que le maire sollicite de plus amples explications auprès de la Société SFR et prendra une décision sur cette demande lors d'une prochaine réunion.

5. Repas du 3^e Age

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le repas annuel

du 3^e âge aura lieu le Dimanche 28 mars prochain. Les demandes de menus sont en cours auprès des traiteurs de Sarrebourg. Il propose aux membres de la Commission Communale Culturelle (Fêtes et Cérémonies) de se réunir prochainement afin d'organiser l'ensemble de cette journée.

6. Dossier des Carrières – Suite à donner au dossier

Le maire rappelle la « réunion d'information » qui s'est déroulée dernièrement en mairie avec Monsieur Orso Vespérini, directeur de Guintoli Nord-Est (à Toul). Cette réunion portait sur l'implantation d'une carrière à proximité de la Commune (Forêt Communale du Sarrewald ou Forêt PAX) pour couvrir les fournitures de gravats pour la Ligne LGV EST. Les conseillers municipaux réitérent leur ferme opposition à la création d'une carrière sur le ban communal, quel que soit son emplacement. Un courrier dans ce sens sera transmis à Monsieur Vespérini ainsi qu'aux différents intervenants dans ce dossier (Préfet, RFF...).

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

Vendredi 9 avril 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : 15 Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Dietrich Raphaël, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Schaeffer Jean-Marie, Hajduk André, Wagner Dimitri, Rabin André, Kern Olivier, Dresch Nadine, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : -/-.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Vote des 3 TAXES 2010

2. Redevance d'Assainissement 2010

3. Comptes de Gestion 2009

4. Compte Administratif 2009 – Commune

5. Compte Administratif 2009 – BA Forêts

6. Compte Administratif 2009 – BA Lotissement 1 LES PRUNELLES

7. Compte Administratif 2009 – BA Assainissement

8. Affectation du résultat 2009 – BA Assainissement

9. Budget Primitif 2010 – Commune

10. Budget Primitif 2010 – BA Forêts

11. Budget Primitif 2010 – BA Lotissement 1 LES PRUNELLES

12. Création et Budget Primitif 2010 – BA Lotissement 2 LES PERDRIX

13. Budget Primitif 2010 – BA Assainissement

14. Assurance SMACL – Acceptation d'une indemnisation

15. Assurance CREDIT MUTUEL – Acceptation d'une indemnisation

1. Vote des 3 TAXES 2010

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes communales votés les années précédentes. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que, à compter de 2010, la TAXE PROFESSIONNELLE est supprimée. Elle est remplacée par une compensation de l'Etat au titre du « Relais Taxe Professionnelle ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

DE RECONDUIRE le taux des 3 taxes pour l'année 2010, à savoir :

pour la taxe d'habitation : 7,50 %

pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,50 %

pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,00 %

D'ACCEPTER la compensation Relais TP 2010 de l'Etat d'un montant total de 67.390,00 euros,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Redevance d'Assainissement 2010

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes

encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 € le m³. Il rappelle également la mise en place de la collecte depuis l'année 2008, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale pollution d'un montant de 0,30 € faisant passer le prix du mètre cube d'eau consommé total à 1,03 € (part communale = 0,73 € + part Agence de l'Eau : 0,30 €). Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 € le mètre cube d'eau.

3. Comptes de Gestion 2009

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les quatre comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement Prunelles + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les quatre comptes de gestion 2009 présentés par le Receveur Municipal de FENETRANGE.

4. Compte Administratif 2009 – Commune

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2009 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2009	REALISE 2009	RESULTAT 2009
Fonctionnement	Dépenses	742 060,00 €	240 256,26 €	EXCEDENT
	Recettes	742 060,00 €	402 248,68 €	161 992,42 €
Investissement	Dépenses	825 598,00 €	386 363,74 €	DEFICIT
	Recettes	825 598,00 €	225 668,83 €	- 160 694,91 €
Résultat des deux sections				EXCEDENT 1 297,51 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2008	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2009	3 Résultat de l'exercice 2009	4 Résultat de clôture de l'exercice 2009
Investissement	182 792,81 €	- €	- 160 694,91 €	22 097,90 €
Fonctionnement	249 777,10 €	- €	161 992,42 €	411 769,52 €
TOTAL	432 569,91 €	- €	1 297,51 €	433 867,42 €

5. Compte Administratif 2009 – BA Forêts

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2009 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2009	REALISE 2009	RESULTAT 2009
Fonctionnement	Dépenses	99 200,00 €	12 438,90 €	EXCEDENT
	Recettes	99 200,00 €	40 274,11 €	27 835,21 €
Investissement	Dépenses	30 612,00 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	30 612,00 €	- €	- €
Résultat des deux sections				EXCEDENT 27 835,21 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2008	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2009	3 Résultat de l'exercice 2009	4 Résultat de clôture de l'exercice 2009
Investissement	30 612,11 €	- €	- €	30 612,11 €
Fonctionnement	60 728,00 €	- €	27 835,21 €	88 563,21 €
TOTAL	91 340,11 €	- €	27 835,21 €	119 175,32 €

6. Compte Administratif 2009 – BA Lotissement 1 LES PRUNELLES

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe LOTISSEMENT « LES PRUNELLES » pour les opérations effectuées durant l'année 2009. Après en

avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2009 pour le Budget Annexe LOTISSEMENT « LES PRUNELLES » faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2009	REALISE 2009	RESULTAT 2009
Fonctionnement	Dépenses	100 266,00 €	- €	---
	Recettes	100 266,00 €	- €	- €
Investissement	Dépenses	100 266,00 €	- €	---
	Recettes	100 266,00 €	- €	- €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2008	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2009	3 Résultat de l'exercice 2009	4 Résultat de clôture de l'exercice 2009
Investissement	- 50 132,73 €	- €	- €	- 50 132,73 €
Fonctionnement	1 020,00 €	- €	- €	1 020,00 €
TOTAL	- 49 112,73 €	- €	- €	- 49 112,73 €

7. Compte Administratif 2009 – BA Assainissement

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2009 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2009	REALISE 2009	RESULTAT 2009
Fonctionnement	Dépenses	100 895,00 €	29 402,05 €	EXCEDENT
	Recettes	100 895,00 €	37 251,00 €	7 848,95 €
Investissement	Dépenses	113 875,00 €	9 458,90 €	EXCEDENT
	Recettes	113 875,00 €	10 137,20 €	678,30 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	8 527,25 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2008	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2009	3 Résultat de l'exercice 2009	4 Résultat de clôture de l'exercice 2009
Investissement	- 103 546,54 €	- €	678,30 €	- 102 868,24 €
Fonctionnement	34 689,39 €	- €	7 848,95 €	42 538,34 €
TOTAL	- 68 857,15 €	- €	8 527,25 €	- 60 329,90 €

8. Affectation du résultat 2009 – BA Assainissement

Le Conseil Municipal :

après avoir constaté les résultats figurant sur le compte administratif B A ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2009,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2009 pour la section de fonctionnement est de : + 42.538,34 € (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2009, d'un montant de : 42.538,34 €,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 €

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 00,00 €.

~ affectation complémentaire de réserve : 0,00 €

9. Budget Primitif 2010 – Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2010, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	917 719,00 €	917 719,00 €
	Recettes	917 719,00 €	917 719,00 €
Investissement	Dépenses	893 866,00 €	893 866,00 €
	Recettes	893 866,00 €	893 866,00 €

10. Budget Primitif 2010 – BA Forêts

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2010, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	126 563,00 €	126 563,00 €
	Recettes	126 563,00 €	126 563,00 €
Investissement	Dépenses	31 872,00 €	31 872,00 €
	Recettes	31 872,00 €	31 872,00 €

11. Budget Primitif 2010 – BA Lotissement 1 LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT « LES PRUNELLES » 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT « LES PRUNELLES » 2010, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	50 142,73 €	50 142,73 €
	Recettes	50 142,73 €	50 142,73 €
Investissement	Dépenses	50 132,73 €	50 132,73 €
	Recettes	50 132,73 €	50 132,73 €

12. Création et Budget Primitif 2010 – BA Lotissement 2 LES PERDRIX

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère, conjointement au vote du budget primitif de ce lotissement, en faveur de la création de ce lotissement (choix du nom), de la création de son dossier comptable et ensuite, il délibèrera sur les propositions de sommes composant ce nouveau Budget Primitif Annexe de lotissement 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE la création d'un nouveau lotissement situé le long de la Rue de Fénétrange (lieu dit « LA CHAPELLE »),
- DECIDE de nommer ce nouveau lotissement : LOTISSEMENT 2 « LES PERDRIX »
- SOLLICITE la création d'un dossier comptable s'y rapportant (étant donné que chaque lotissement doit être rattaché à un dossier comptable spécifique),
- VALIDE l'assujettissement de ce Budget Annexe Lotissement à la TVA (dossier à déposer aux impôts),
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- DECIDE D'APPROUVER ET DE VOTER les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2 « LES PERDRIX » 2010, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	240 010,00 €	240 010,00 €
	Recettes	240 010,00 €	240 010,00 €
Investissement	Dépenses	100 000,00 €	100 000,00 €
	Recettes	100 000,00 €	100 000,00 €

13. Budget Primitif 2010 – BA Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2010, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	112 609,00 €	112 609,00 €
	Recettes	112 609,00 €	112 609,00 €
Investissement	Dépenses	369 836,00 €	369 836,00 €
	Recettes	369 836,00 €	369 836,00 €

14. Assurance SMACL – Acceptation d'une indemnisation

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'affaire COMMUNE – RFF et notamment le dossier du prolongement du Viaduc de la Sarre pour la LGV EST à Sarraltroff, nous avons fait appel à un avocat spécialisé en droit de l'environnement afin de bénéficier d'une aide juridique dans ce domaine.

La SMACL, notre compagnie d'assurance, couvre en partie les frais engagés pour cette aide juridique. Le montant forfaitaire proposé par la SMACL s'élève à 608,79 €. Le maire ajoute qu'il appartient au Conseil Municipal de valider et d'accepter cette indemnisation afin de clore ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE D'APPROUVER la proposition d'indemnisation de la SMACL d'un montant total de 608,79 € pour ce dossier d'aide juridique,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15. Assurance CREDIT MUTUEL – Acceptation d'une indemnisation

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le 28 novembre 2008, deux véhicules ont été impliqués dans un accident de la circulation au niveau des feux tricolores au centre du village. Lors de cet accident, la potence (feu rouge) située RUE DE SARREBOURG a été endommagée par un des deux véhicules qui l'a percutée. Le conducteur est assuré aux Assurances du Crédit Mutuel (ACM) qui nous proposent, pour couvrir les réparations qui y ont été réalisées, une indemnisation d'un montant total de 6.469,16 €. Le maire ajoute qu'il appartient au Conseil Municipal de valider et d'accepter cette indemnisation afin de clore ce dossier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE D'APPROUVER la proposition d'indemnisation des ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL d'un montant total de 6.469,16 € pour ce dossier d'indemnisation pour ce sinistre,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 45.

Vendredi 30 avril 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillingier Jean-Marc, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Schaeffer Jean-Marie, Hajduk André, Wagner Dimitri, Rabin André, Dietrich Raphaël, Dresch Nadine, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour le Maire expose quelques communications :

- Nous avons réceptionné un accord de subvention pour la demande DGE déposée en Sous Préfecture pour les travaux de remise aux normes de la Salle des Fêtes (subvention accordée : 10.534,00 €).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Installation de matériel et mobilier aux écoles – Demande de

Subvention Parlementaire

2. Déclassement d'un terrain Communal en terrain Privé – Rue de la Forêt (THIEULIN)

3. Dossier des Carrières – Manifestation du Dimanche 25 avril 2010

1. Installation de matériel et mobilier aux écoles – Demande de Subvention Parlementaire

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux d'aménagement de salles de classes pour la rentrée scolaire 2010-2011 (regroupement scolaire avec Bettborn et Oberstintel). Il précise que ces travaux (aménagement – achat de mobiliers – achat matériel informatique) pourraient être réalisés au printemps-été 2010. Il ajoute que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par une aide exceptionnelle de l'Etat de type SUBVENTION PARLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE (au Sénateur Jean-Marc TODESCHINI). Il présente enfin le devis correspondant à ce programme, émis par la SARL KIRCHNER BUREAUTIQUE de Sarrebourg, d'un montant total HT de 16.148,00 € et de 19.313,00 € TTC, répartis comme suit :

Mobilier Salle de Classe (1x) : HT = 5.078,00 € TTC = 6.073,29 €

Matériel informatique et tableaux numériques (3x) HT = 11.070,00 € TTC = 13.239,71 €.

Après délibération, le conseil municipal :

DECIDE de réaliser en 2010, les acquisitions correspondantes à ce programme, les prévisions budgétaires nécessaires à cette réalisation ont été prévues lors du vote du budget primitif 2010,

VALIDE les acquisitions telles qu'elles ont été mentionnées dans le devis présenté par la SARL KIRCHNER BUREAUTIQUE de Sarrebourg et dont les montants figurent ci-dessus,

SOLLICITE, de Monsieur le Sénateur Jean-Marc TODESCHINI, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de l'Etat pour ces équipements (Subvention Parlementaire Exceptionnelle),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Déclassement d'un terrain Communal en terrain Privé – Rue de la Forêt (THIEULIN)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente, entre particuliers, de la Maison THIEULIN (1 rue des Chênes), il est nécessaire de déclasser en « Propriété Privée » une petite parcelle située RUE DE LA FORET (contigu à la maison) et qui est encore enregistrée au cadastre au nom de la commune de Sarraltroff.

Il s'agit de la parcelle cadastrée N° 433 - Section 16 d'une contenance totale de 0 a 85 ca.

Après délibération, le conseil municipal autorise le déclassement de la parcelle en question en propriété privée (dans le domaine privé), autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Dossier des Carrières – Bilan de la manifestation du Dimanche 25 avril 2010

Le conseil municipal souhaite dresser le bilan à l'issue de la manifestation du dimanche 25 avril 2010 contre les carrières de la LGV EST. Un tour de table est décidé et chacun est invité à donner son avis =

Jean-Marc FILLINGER :

Il remercie tous ses collègues car toute l'équipe s'est engagée et a bien travaillé. Il dit qu'on a eu de la chance car la météo était avec nous et qu'il y a eu beaucoup de monde, notamment beaucoup d'élus de tout bord venus nous soutenir. Sur les 2 journées, la preuve en est donnée au niveau de la restauration : le samedi soir, plus de 150 pizzas flammes vendues par le piz-ziolo ambulante. Il note également la présence de nombreux enfants au spectacle sous le chapiteau. Il faut continuer sur cette lancée car c'est ce que la population de Sarraltroff attend de nous. Il ne faut pas recevoir Monsieur CUCCARONI s'il ne nous fait pas parvenir un ordre du jour précis pour sa rencontre. Il faut dorénavant prendre le risque d'aller à l'enquête publique car nous sommes engagés dorénavant dans une démarche irréversible, malgré les rumeurs de déstabilisation et de désinformation propagées par certaines personnes dont l'intérêt paraît évident. On aurait appris aussi qu'elles auraient été « impressionnées » par l'ampleur de la manifestation. Il ajoute enfin : « C'était une manifestation "gentille" ; la prochaine pourrait être plus musclée ».

Alain SCHWARTZENBERGER :

Il est du même avis que Jean-Marc Fillinger. Il ajoute que tout s'est bien passé sur le plan de la sécurité, que c'était important, qu'on a bien fait de positionner les tracteurs à l'avant et à l'arrière du cortège. Il pense aussi

qu'il faut garder le même cap et ne pas recevoir Monsieur CUCCARONI sans but précis pour sa visite.

Albert GEOFFROY :

Il souligne également qu'il faut maintenir le cap. D'autant plus que RFF fait n'importe quoi, notamment pour le positionnement du transformateur de la sous-station LGV près du Bergholz. RFF cherche à imposer ses vues sans tenir compte de l'avis de quiconque... Il tient ces éléments car il participe à la Commission sur le remembrement communal. Il pense également qu'il faut maintenir ce cap à tout prix.

Dimitri WAGNER :

Il pense également la même chose. Il ajoute qu'il y eu beaucoup de monde. Notamment les VTTistes dont la moitié venait nous soutenir de l'extérieur.

André HAJDUK :

Il conclut comme tous les autres. Il dit que la campagne de communication a été excellente : presse, radio, France 3 Lorraine, affichages... Il faut absolument continuer dans cette voie, refuser tout projet de carrières quel qu'il soit et surtout ne pas recevoir Monsieur CUCCARONI, surtout si c'est pour nous dire qu'il voudrait malgré tout une carrière... (On aurait l'air de quoi ?). Il conseille que l'on reprenne contact avec Greenpeace. Il souligne également l'excellente prestation de l'orchestre de jazz manouche le dimanche après midi à la salle qui est venu spontanément nous soutenir et qu'il ne faudra pas les oublier à l'avenir. Il ajoute enfin que les « frites ont bien marché ».

Marie-Thérèse ROTH :

Elle pense comme les autres qu'il faut absolument maintenir ce cap sinon, ce serait se discréditer auprès de la population. Elle regrette que du fait de son travail, elle n'ait pas pu être présente le matin mais qu'elle s'est bien rattrapée après en cuisine...

André RABIN :

Souligne comme tout le monde le caractère soudé de l'équipe. Qu'il faut continuer dans cette voie. A rencontré Monsieur BEAUVAIS (maire honoraire) qui lui a dit que ce type de manifestation était une première à Sarraltroff tout en lui avouant que si lui avait été maire il n'aurait peut être pas osé faire ce que nous avons fait... Peut-être pas. En tout cas, il nous soutient à fond dans ce combat et qu'il fallait le faire. André Rabin ajoute que le CM a privilégié le patrimoine environnemental comme un bon père de famille et a refusé de rentrer dans la logique du tout marchand, privilégiant la défense d'une qualité de vie et de l'environnement donc une position très politique. Que c'est une démarche de choix d'avenir pour nos enfants. Il attend la suite.

Raphaël DIETRICH :

Il est tout à fait d'accord avec tout le monde. Il dit que les chansons, et la musique de Megawatt ont contribué à stigmatiser la carrière prévue chez Pax. Que les gens, lors du défilé ont longé la forêt et ont pu se rendre compte des dégâts que causerait la carrière... Qu'il ne faut pas recevoir Monsieur CUCCARONI. Il a déploré l'absence de Monsieur Alain Marty – Député – (mais on lui a expliqué que ce dernier était bloqué en vacances à cause de l'éruption du volcan d'Islande et n'était pas présent non plus de ce fait à la journée des déportés).

Nadine DRESCH :

Elle est tout à fait d'accord avec tout le monde sur le fait que ça a été une réussite, qu'il faut maintenir ce cap et ne pas dévier... Elle ajoute que l'organisation et la communication ont été bonnes mais qu'on a oublié l'après manifestation... (pour le chapiteau notamment il manquait une colonne)

Grégoire WEBER :

Il dit qu'il est d'accord avec tout le monde. Il demande à l'assemblée ce qu'on a pensé de la bannière NON AUX CARRIERES derrière laquelle on a défilé (tout le monde confirme qu'elle était belle). Il ajoute qu'il faudra voir maintenant s'il y a une enquête publique et qui sera l'enquêteur ? Il souligne au passage qu'effectivement on ne s'était pas préoccupé du démontage du chapiteau et de la salle et qu'il faudra voir à l'avenir pour améliorer ce point (nettoyage...pour toutes les autres manifestations aussi). Il souligne également que cette manifestation a été organisée dans un délai de 2 à 3 semaines et on a su se mobiliser et faire tout cela alors que ce n'était pas gagné d'avance... le fait que certains Sarraltroffois manquaient à l'appel s'explique selon lui par la démographie de la commune. Un certain nombre d'entre eux étaient absents quoique tout à fait d'accord avec notre combat.

A ce propos, l'ensemble des membres présents dit que ceux qui n'ont pas compris notre cause, l'ont fait "exprès" car l'information était importante (tracts, pétitions, presse, radio, France 3, bulletin, affiches, porte-voix...).

Linda JACOB :

Est d'accord avec tout le monde et avec tout ce qui a été dit.

Bertrand KUGLER :

Est tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit. Que ce problème de LGV est un problème complexe et que comme l'ont souligné plusieurs conseillers, il y avait malgré tout des gens qui disaient ne pas avoir compris l'objectif de cette journée... Que le fait d'aller à pied du village à l'atelier avait été très pédagogique. Il se réjouit qu'il n'y ait pas eu d'accident et du beau temps lors de la journée. Dit que c'est une première à Sarraltroff qui fera date et que mis à part l'ADSL qui était un problème important et le viaduc où nous avons été (au moins partiellement) entendus que cette manifestation différerait de nos actions jusque là qui étaient plus « de gestion » et donc moins politiques alors que là c'était un engagement vraiment politique pour l'avenir, que c'était contre quelque chose d'irréversible. Il ajoute qu'il a parlé avec le Conseiller Général Alfred Poirot auquel il a dit qu'on continuerait, et que s'il le fallait, on irait au Tribunal. Jusqu'au bout. A quoi ce dernier a rajouté « c'est en général comme cela que ça se termine, le Tribunal bloque et après on a plus besoin de la carrière car les délais seront trop longs (...). Comme vous le savez j'étais avec vous dès le début et je serai toujours là... » a-t-il répété.

A parlé également avec Monsieur Roland Klein, président de la communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg qui a dit « Il faut que vous alliez au Conseil Constitutionnel car le droit de l'environnement est maintenant inscrit dans la Constitution ». Il ajoute que Mr Klein trouve que nous avons raison et qu'il nous soutient et s'est exprimé dans ce sens dans le cahier de doléances ouvert à cet effet...

Francis MATHIS :

Remercie tout le monde, est heureux de ce succès. Que l'agent des Renseignements Généraux l'a également reconnu. Nous allons continuer dans ce sens. Rappelle aussi le double langage de RFF sur la concurrence (les fax d'ouverture de chantier sur le lot 42 – Sarraltroff / Danne et Quatre Vents du 3 mai 2010 sont signés par Guintoli et Valérian, et une dizaine d'autres entreprises toutes basées à Sarrebourg – Terrasses de la Sarre). Alors qu'elles avaient été présentées comme concurrentes les fax sont tous signés du même nom.

Raphaël FUNAZZI (donne son avis en tant que secrétaire de mairie) :

Dit qu'on a transmis un email à chaque maire de l'arrondissement de Sarrebourg avant la manifestation avec le tract et le programme. Que l'on a réceptionné des messages de soutien. Certains maires se sont excusés de ne pas pouvoir assister à cette journée.

Dit que suite à la manifestation un email de remerciement avec deux photos de la manifestation a été transmis à tous les maires de l'arrondissement de Sarrebourg. Dans cet email était inclus également le lien internet pour visionner le reportage de FRANCE 3 LORRAINE (reportage diffusé le dimanche 25 avril à 19 h 00 – Informations Régionales France 3 LORRAINE). Qu'il a été étonné du manque de véhicule passant sur la RD 43 (Sarrebourg – Fénétrange) durant la manifestation (barrages et déviations de la gendarmerie). Que nous avons réceptionné déjà en mairie un retour de carton du lâcher de ballons (trouvé dans la forêt de ZITTERSHEIM 67 soit à plus de 25 Km de l'atelier municipal d'où ont été lâchés les ballons).

L'ensemble des membres décident en clôturant la discussion qu'il faut :

ne pas dévier de la position actuelle et la maintenir coûte que coûte, reprendre contact avec le Député Alain Marty qui s'est exprimé au repas du 3e âge contre les carrières, et a écrit au Préfet dans ce sens (lettre rapportée dans la presse et à la radio), que son appui sera déterminant auprès du Préfet,

qu'il faut continuer à expliquer et à communiquer, note que le combat continue et le conseil est décidé à le mener à son terme, note que le bilan financier de la journée est positif.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

Jeu­di 24 juin 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Kern Olivier (21h00), Hajduk André, Wagner Dimitri, Rabin André, Dietrich Raphaël, Dresch Nadine (21h00), Roth Marie-Thérèse,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schaeffer Jean-Marie, Jacob Linda,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT

DU CONSEIL : NEANT

Communications :

NEANT

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Antenne SFR – Chemin de la Forêt – Demande d'achat du terrain

2. Dossier CARRIERES

3. INEXIA – Demandes de Réserves Foncières

4. DDE – Dossier ATESAT

5. Travaux en cours

6. Travaux de Voirie RUE DES VERGERS – Signature d'un prêt communal

7. Travaux d'Assainissement RUE DES VERGERS – Signature d'un prêt communal

8. Subvention communale – CROIX ROUGE FRANCAISE

9. INEXIA – Demande d'achat de terrains en « Zones humides de la Sarre »

10. Prise d'un Arrêté Communal de lutte contre le Bruit

11. Lotissement LES PERDRIX – Demande de concours à ERDF

12. Lotissement LES PERDRIX – Demande d'Autorisation de Lotir

13. Budget Communal 2010 – Décisions Modificatives de Crédits – Régularisations Budgétaires

14. Poste d'Aide Maternelle à la Rentrée de Septembre 2010

1. Antenne SFR – Chemin de la Forêt – Demande d'achat du terrain

Le maire passe la parole à Mr BEYER, responsable SFR, pour exposer aux membres du conseil municipal l'objet de cette demande d'achat. SFR a installé, il y a plusieurs années déjà (2003), une antenne relai de télécommunication pour téléphone portable sur une parcelle située au bout du Chemin de la Forêt (80 m2 env.). La commune perçoit une redevance annuelle d'un montant de 2541 euros pour occupation du terrain. Monsieur BEYER propose donc l'achat de cette parcelle au prix de 12000 euros. Plusieurs membres du conseil municipal sollicitent alors le responsable SFR pour quelques renseignements complémentaires (servitude, droit de préemption, pérennisation et objet de la demande, ...). Monsieur BEYER explique que SFR prévoit d'installer la 3G uniquement sur des sites leur appartenant. C'est là une des causes de ce rachat. Après une discussion sur l'ensemble des possibilités et des retombées financières en cas de non vente (poursuite du système de location annuel), le Maire remercie Monsieur BEYER pour son intervention et propose aux membres du conseil municipal de reprendre ce point et la décision correspondante lors d'une prochaine réunion.

2. Dossier CARRIERES

Le maire passe la parole à André Rabin pour le compte-rendu des derniers contacts sur le sujet des carrières à Sarraltroff. L'enquête publique sur la création et l'exploitation d'une carrière de calcaire à Sarraltroff – Forêt PAX – Kohl­jungswald – aura lieu. La date n'est pas encore fixée mais il est fort probable qu'elle se situera vers septembre – octobre 2010. L'important est de communiquer avec les habitants sur la date de l'enquête publique dès qu'elle sera connue. Il faudra axer notre « NON AUX CARRIERES » sur plusieurs arguments : « Trop c'est Trop ! – Enquête Environnementale – Bruit – Dégradation du cadre de vie... ». Monsieur Laurent WAGNER – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement à la Préfecture de la Moselle – a confirmé l'arrivée du dossier d'enquête en Préfecture courant juin. Le dossier est à l'étude actuellement pour savoir s'il sera intégré en Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ou non. Il est possible de solliciter une copie (avant enquête publique) de ce dossier en Préfecture. Un courrier dans ce sens sera transmis par la Mairie. C'est à la vue de l'ensemble du dossier que statuera le Préfet. Il faut également connaître le commissaire enquêteur. Il sera connu, quelques jours avant l'enquête publique (mi-août). Enfin, Monsieur Rabin fait part aux conseillers municipaux que le Préfet connaît notre refus aux carrières.

Actions à prévoir prochainement :

- demander une copie du dossier d'enquête publique à la Préfecture (courrier de la mairie au Préfet),

- prévoir des conférences de presse,

- prévoir un stand d'information lors de la Brocante de fin – juillet dans les

rues de Sarraltroff,

3. INEXIA – Demandes de Réserves Foncières

Le maire informe le Conseil Municipal que INEXIA sollicite plusieurs réserves foncières ceci dans le cadre de l'Aménagement Foncier (remembrement) actuellement en cours sur le ban communal. Il ajoute qu'une réunion sera programmée avant la rentrée de septembre avec le Géomètre LAMBERT (en charge des opérations de remembrement) pour discuter de ce sujet et du remembrement en général. La décision sera prise après cette réunion d'information.

4. DDE – Dossier ATESAT

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a souscrit, il y a déjà plusieurs années (2 x 3 ans) une convention avec les services de l'Équipement de la Moselle (Direction Départementale des Territoires – ex. « DDE ») pour une aide technique (ATESAT = Aide Technique sur l'Aménagement du Territoire) pour plusieurs travaux d'aménagement susceptibles d'être réalisés sur la commune. Il s'agit en fait d'une convention signée pour 3 années et renouvelable par la signature d'une nouvelle convention. Le conseil municipal, après lecture de ladite convention, s'interroge sur l'utilité de cette convention. Après discussion et avis de chacun, le conseil municipal souhaite reporter sa décision à adhérer ou non à cette convention une prochaine réunion.

5. Travaux en cours

- a. RUE DES VERGERS – Renforcement hydraulique : les travaux sont actuellement achevés.
- b. RUE DES VERGERS – des travaux d'assainissement non prévus ont du être réalisés pour remettre en état plusieurs dizaines de mètres de conduites d'assainissement situées dans le bas de la Rue des Vergers. Ces travaux n'étant pas prévus au marché et au budget primitif d'assainissement 2010, il va falloir contracter un emprunt pour couvrir les frais engagés à ce niveau (DCM EMPRUNT N°7 ci-dessous).
- c. RUE DES VERGERS – Travaux de voirie : les travaux de voirie débuteront prochainement (bordures, puis trottoirs, puis voirie). Ils devraient être achevés à la fin du mois de septembre 2010.
- d. RUE DES VERGERS – RUE DE HILBESHEIM : Bertrand Kugler émet plusieurs réserves sur la suppression du fossé situé au niveau du croisement Rue des Vergers – Rue de Hilbesheim. En effet, ce fossé était une sécurité supplémentaire pour les risques routiers (véhicules descendant la Rue de Hilbesheim à grande vitesse) et pour les risques d'inondation (eaux de ruissellement dévalant la Rue de Hilbesheim et le Chemin du Petit Stade). Le maire propose de réaménager un fossé ou de créer une butte à cet endroit sensible : une décision sera prise avec les personnes concernées.
- e. MUR DU CIMETIERE : le maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise IERONE de Goerlingen procédera prochainement (début juillet) à la réfection du mur avant du cimetière sur lequel plusieurs grosses fissures ont fait leur apparition lors de ces derniers hivers.
- f. SALLE DES FÊTES : L'entreprise KIRSCH réalisera courant juillet les travaux de réfection de la toiture de la Salle des Fêtes. En effet, plusieurs infiltrations y ont été constatées (coté parking). La porte d'entrée ainsi que la porte d'accès à la cuisine seront remplacées (travaux prévus à la fin de l'été). La commune a procédé à l'achat d'un percolateur (machine à café), d'un chariot pour couverts, ainsi que d'une nouvelle armoire réfrigérante (l'ancienne étant hors service).

6. Travaux de Voirie RUE DES VERGERS – Signature d'un prêt communal

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de la comptabilité actuelle du budget communal et rappelle les travaux de voirie en cours actuellement dans la Rue des Vergers. Il précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de garantir une trésorerie communale convenable, de contracter un emprunt afin financer ces importants travaux.

Après délibération et études des différentes offres de prêt réceptionnées en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES un emprunt d'un montant de 100.000,00 €uros (cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera en 15 ans (remboursement par 15 annuités). Cet emprunt sera intégré au financement du BUDGET COMMUNAL.

Le taux réel d'intérêt est fixé à 3,75 %. Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes néces-

saires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. Le Maire - ou l'adjoint faisant fonction - est autorisé à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Travaux d'Assainissement RUE DES VERGERS – Signature d'un prêt communal

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de la comptabilité actuelle sur le service du budget annexe assainissement et rappelle les travaux d'assainissement qui ont du être réalisés (non prévus au budget primitif assainissement 2010) dans le bas de la Rue des Vergers. Il précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de garantir une trésorerie communale convenable, de contracter un emprunt afin financer ces importants travaux. Il ajoute enfin que le budget annexe d'assainissement est un budget spécifique et qu'il doit être autonome financièrement.

Après délibération et études des différentes offres de prêt réceptionnées en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES un emprunt d'un montant de 90.000,00 €uros (quatre vingt dix mille euros) dont le remboursement s'effectuera en 15 ans (remboursement par 15 annuités). Cet emprunt sera intégré au financement du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. Le taux réel d'intérêt est fixé à 3,75 %. Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. Le Maire - ou l'adjoint faisant fonction - est autorisé à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Subvention communale – CROIX ROUGE FRANCAISE

Le maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de subvention émise par la CROIX ROUGE FRANCAISE (bureau de Sarrebourg) pour palier à une demande accrue d'aide alimentaire. Il ajoute que la commune n'a jamais versé de subvention à cet organisme et qu'il est possible, dans la limite du budget communal 2010, d'effectuer un versement exceptionnel de subvention à cette association. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer à la CROIX ROUGE FRANCAISE (bureau de Sarrebourg) une subvention exceptionnelle pour l'année 2010 d'un montant de 100 EUROS (cent euros) – Article du BP 2010 = 6574,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relative à cette demande.

9. INEXIA – Demande d'achat de terrains en « Zones humides de la Sarre »

Le Maire informe le conseil municipale d'une demande de INEXIA pour acquérir, dans le cadre du Remembrement de la commune, plusieurs parcelles situées en zones humides de la Sarre (à proximité du futur Viaduc de la Sarre – LGV EST).

Le conseil municipal est d'avis d'étudier cette demande après la réunion d'information organisée avec Mr LAMBERT (géomètre en charge du remembrement). Une décision sera prise ultérieurement avec les différents protagonistes : RFF, INEXIA, le Conseil Municipal, la Commission Communal d'Aménagement Foncier.

10. Prise d'un Arrêté Communal de lutte contre le Bruit

Le maire informe le conseil municipal que la commune n'avait, jusqu'à l'heure actuelle, pas pris d'arrêté communal de lutte contre le bruit. Suite aux différentes déclarations de travaux émises par les entreprises titulaires du chantier de la LGV EST, un arrêté a été pris le 2 juin dernier. Le maire en donne lecture. En fait, cet arrêté concerne plus les travaux de chantier que les bruits entre particuliers. Après avis de chacun, le conseil municipal valide cet arrêté et en prend acte en souhaitant qu'il soit respecté.

11. Lotissement LES PERDRIX – Demande de concours à ERDF

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un lotissement au lieu dit LA CHAPELLE – Section 16 – nommé LOTISSEMENT « LES PERDRIX » (4 parcelles). Il est possible de solliciter auprès de ERDF une étude pour la réalisation des réseaux électriques de ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après délibération :

SOLLICITE le concours de ERDF pour l'étude et la réalisation d'un réseau d'alimentation au nouveau lotissement LES PERDRIX.

PREND NOTE que le N° du Permis d'Aménager est : PA – 057 – 629 – 10 – VO 001.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

12. Lotissement LES PERDRIX – Demande d'Autorisation de Lotir

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation d'un lotissement au lieu dit LA CHAPELLE – Section 16 – nommé LOTISSEMENT « LES PERDRIX » (4 parcelles). La législation en vigueur demande à ce que le Conseil Municipal valide la décision de créer un nouveau lotissement communal. Le Conseil Municipal, après délibération :

ACCEPTTE le projet de création d'un nouveau lotissement intitulé « LES PERDRIX » composé de 4 places.

PREND NOTE que le N° du Permis d'Aménager et de Lotir est : PA – 057 – 629 – 10 – VO 001.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

13. Budget Communal 2010 – Décisions Modificatives de Crédits – Régularisations Budgétaires

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, suite à la demande de Trésorerie de Fénétrange, de prévoir, afin de régulariser plusieurs écritures comptables passées, des virements et ouvertures de crédits non prévus au budget primitif communal 2010. Les écritures en questions sont les suivantes :

Sur le Budget Communal 2010 =

DMC N° 1 = Régularisation d'une écriture 2009 = Syndicat des Eaux de Wintersbourg :

En dépenses : au compte 042 – 6811+ 791,00 euros

En dépenses : au compte 012 – 64131- 791,00 euros

En recettes : au compte 040 – 280415+ 791,00 euros

En recettes : au compte 1341 – 21- 791,00 euros

L'amortissement se fera sur UNE ANNEE.

DMC N° 2 = Régularisation d'une écriture sur la création de fossés :

En dépenses : au compte 041 – 2151+ 1.182,00 euros

En recettes : au compte 041 – 2145+ 1.182,00 euros

Le Conseil Municipal, après délibération :

ACCEPTTE, VALIDE et APPROUVE les décisions modificatives de crédits ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces et toutes les écritures relatives à ce dossier.

14. Poste d'Aide Maternelle à la rentrée de Septembre 2010

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Marie OBERLE (aide maternelle) arrive à terme le 31 août prochain. Actuellement nous ne connaissons pas les intentions de l'intéressée à conserver ou non son poste à la commune après cette date. Dès qu'une décision de sa part sera connue, nous envisagerons la prise d'une décision pour couvrir ce poste à la rentrée de septembre 2010.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 45.

Jeudi 26 août 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc (20h45), Geoffroy Albert, Alain Schwartzenberger, Kern Olivier, Hajduk André, Rabin André, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Dresch Nadine (20h30), Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Wagner Dimitri,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Communications :

1. Projet d'une Carrière sur le ban de Sarraltroff : Le maire informe les conseillers municipaux que le Commissaire enquêteur qui sera chargé de l'enquête publique pour l'installation d'une carrière sur le ban communal de Sarraltroff (forêt PAX) a été nommé par le Tribunal Administratif de Strasbourg. Il s'agit de Monsieur Yves SZPUNT, commissaire de police retraité, domicilié à LANDONVILLER -57530-. Pour l'instant,

nous ne sommes en possession d'aucun document relatif à cette enquête publique. Un dossier mémoire a été sollicité auprès de ECO-LOR (Fénétrange – Mr Duval) pour appuyer encore plus notre défense dans cette enquête publique.

2. Travaux LGV EST : Le maire informe les membres présents que INEXIA sollicite une dérogation à l'arrêté de bruit signé en juin dernier pour des travaux de battage de palles planches le long de la RD 43 au niveau du passage du futur viaduc de la LGV EST. Ces travaux sont prévus durant trois nuits (du 20 au 23 septembre prochain entre 23h20 et 5h30). Une dérogation sera accordée dans ce sens. Une information sera transmise à la population de la commune.

3. Ecole et rentrée scolaire : Le maire informe les conseillers municipaux que la commande de mobilier pour la classe CE1 a été signée durant l'été. De même, la commande pour le matériel informatique et les tableaux interactifs (3x) a été signée. Les livraisons correspondantes sont prévues prochainement.

4. Travaux sur les Conduites d'Eau : Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg nous informe que les travaux de remplacement des conduites d'eau dans le bas de la Rue de Hilbesheim et sur une partie de la Rue de l'Eglise vont débuter prochainement (mi – septembre 2010). A cette occasion, plusieurs coupures d'eau sont programmées. Une réunion d'information et la transmission de courriers dans les boîtes à lettre sera organisée avant les travaux.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Dossier REMEMBREMENT COMMUNAL – Projet d'emplacement des chemins ruraux**
- 2. Mise en place d'une Taxe de Séjour – Locations temporaires**
- 3. Contrat Aidé : Poste d'Aide Maternelle à la Rentrée de Septembre 2010**
- 4. Travaux dans la Rue des Vergers – Maitrise d'Ouvrage BEREST – Assainissement**
- 5. Forêt Communale = Programme de travaux 2011**
- 6. Forêt Communale = Destination des coupes 2011**
- 7. Forêt Communale = Etat d'Assiette 2012**
- 8. Lotissement Communal LES PERDRIX – Achats des terrains aux Particuliers**
- 9. Achat de Médailles**
- 10. Cérémonie de départ du Curé Serge HOUPERT**
- 11. Redevance ASSAINISSEMENT 2010 – Mise à jour du tarif Agence de l'Eau Rhin Meuse**

1. Dossier REMEMBREMENT COMMUNAL – Projet d'emplacement des chemins ruraux

Le maire accueille Monsieur Jean-Georges LAMBERT, géomètre en charge du remembrement sur la commune de Sarraltroff. Monsieur Lambert souhaite effectuer une présentation sur plan du futur parcellaire du remembrement qui est actuellement en cours sur la commune. Il présente également l'emplacement des chemins maintenus et des chemins à créer sur l'ensemble du ban communal. Après la présentation sur plan, les conseillers municipaux engagent un échange d'opinions sur le positionnement des nouveaux chemins et des chemins à conserver.

Le maire propose alors, pour avoir une vue plus réelle du projet, d'organiser une sortie sur le terrain afin de mieux appréhender, sur le site, l'emplacement des futurs chemins.

Après avis de chacun, une date est fixée avec Mr Lambert, pour la visite sur le terrain : elle aura lieu le SAMEDI 9 SEPTEMBRE prochain à 9h00.

2. Mise en place d'une Taxe de Séjour – Locations temporaires

Le Maire présente aux conseillers municipaux la possibilité, pour la commune, de mettre en place une Taxe de Séjour pour les éventuels locations de chambre d'hôtes, de gîtes, de locations temporaires. La somme encaissée ne représenterait que quelques centimes d'euros par jour... Après avis de chaque conseiller municipal, il est décidé de ne pas mettre en place la facturation d'une Taxe de Séjour sur la commune.

3. Contrat Aidé : Poste d'Aide Maternelle à la Rentrée de Septembre 2010

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Marie Oberlé, adjoint technique à l'Ecole Maternelle (poste d'aide maternelle ATSEM) a souhaité mettre fin à son contrat le 31 août 2010. Il est donc nécessaire de recruter une employée pour assurer les fonctions d'Aide

Maternelle pour la rentrée de septembre 2010. Le Maire précise que la commune peut bénéficier, pour ce recrutement, d'un contrat de type « Contrat Aidé – Contrat Unique d'Insertion - Contrat Accompagnement Emploi » validé par les services de POLE EMPLOI SARREBOURG.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider la création de ce poste de CONTRAT CUI – CAE au 1er septembre 2010 avec une durée hebdomadaire de 20 HEURES, rémunérées au SMIC. Le contrat est validé pour une durée de SIX mois par les services de POLE EMPLOI Sarrebourg. Il pourra être renouvelé pour une durée de SIX mois en février 2011.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste en Contrat Aidé de type CUI – CAE Aide Maternelle ATSEM pour une durée de SIX MOIS à savoir du : 1er Septembre 2010 au 28 Février 2011, ceci sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Travaux dans la Rue des Vergers – Maitrise d'Ouvrage BEREST – Assainissement

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de prévoir des travaux sur le collecteur unitaire d'assainissement de la Rue des Vergers (partie basse). C'est travaux s'ajoutent donc en complément des travaux hydrauliques et de voirie dans cette rue.

Le bureau d'études BEREST de Phalsbourg, suite à notre demande, nous a préparé un plan de travaux correspondant à ce chantier. Le maire le présente aux membres du conseil municipal.

Il présente également le dossier de maîtrise d'oeuvre pour ces travaux d'un montant total de 3.929,00 euros HT (TTC de 4.699,08 euros) soit 5,3 %, du montant total hors taxes prévisionnel des travaux estimé à 74.132,00 euros HT.

Après délibération, le conseil municipal est d'avis d'accepter le projet de travaux sur le Collecteur Unitaire d'Assainissement situé dans la partie basse de la Rue des Vergers tels qu'il a été présenté par le bureau BEREST, et accepte à l'unanimité le dossier de maîtrise d'oeuvre de BEREST rémunéré à 5,3 % soit un total pour le suivi de travaux s'élevant à 3.929,00 euros HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Forêt Communale = Programme de travaux 2011

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2011 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 9, 3, 6 A, 14, 16) =

VOLUMES PREVISIONNELS FACONNES 865 m3 (bois d'oeuvre)

VOLUMES PREVISIONNELS DE BOIS D'INDUSTRIE 00 m3 (bois d'industrie)

VOLUMES PREVISIONNELS BOIS DE FEU 20 m3 (bois de chauffage)

VOLUMES PREVISIONNELS NON FACONNES (Menus produits) 1646 stères (non façonnés)

COUPES ET VENTES SUR PIED (Prévisions) Parcelles 6 - 19128 stères (menus produits)

ESTIMATION DE LA RECETTE BRUTE HT SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 54.252,00 €

+ 358,00 €

RECETTE TOTALE = 54.610,00 €

ESTIMATION DE LA DEPENSE TOTALE SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX -23.300,00 €

(hors TVA)

ESTIMATION DE LA RECETTE NETTE = 31.310,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

- ACCEPTE le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2011 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Forêt Communale = Destination des coupes 2011

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2011 comme suit :

- COUPES N° 9-3-6-14-16-19 VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPIERS ou de STERES FACONNES,

Le conseil municipal : CONFIE l'exploitation des grumes et du bois de chauffage à une entreprise autre que l'ONF et désigne l'ONF Maître d'oeuvre,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

FIXE le prix de vente des stères façonnés à 40,00 €uros le stère, (QUARANTE EUROS),

Les grumes seront vendues par l'ONF par vente ou contrat d'approvisionnement ou vente amiable,

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix (vente aux enchères) des HOUPIERS (bois de nettoyage Menus Produits) à 11,00 €uros HT le stère, (ONZE EUROS HT), PREND ACTE que les lots de fonds de coupes seront réalisés par l'ONF aux tarifs suivants :

Matérialisation des lots : 1,60 € HT le stère,

Réception des lots : 0,90 € HT le stère,

Facturation des lots : 0,00 € le stère (réalisé par la Mairie),

7. Forêt Communale = Etat d'Assiette 2012

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2012 des coupes suivantes =

PARCELLES 10 – 2 – 9 – 18.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Lotissement Communal LES PERDRIX – Achats des terrains aux Particuliers

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de création d'un lotissement : le Lotissement LES PERDRIX, au lieu dit LA CHAPELLE – Section 16. Le lotissement comportera 4 terrains à construire. Il présente les parcelles appartenant aux propriétaires fonciers et qui sont à acquérir dans le cadre de ce projet. Le prix peut être fixé à 1000 euros l'are (mille euros l'are). Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix d'achat des terrains du futur lotissement LES PERDRIX à 1000,00 euros l'are,

PREND ACTE qu'il s'agit d'un dossier comptable et d'un budget annexe (voté en avril 2010),

DECIDE que les frais de bornage et de notaire, si il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff,

VALIDE l'achat des parcelles mentionnées ci-dessous,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

LISTE DES TERRAINS A ACQUERIR =

1. A Monsieur Alfred DUBOIS / Madame Marie-Thérèse DUBOIS, née MITTLERBRONN

25 rue de la Forêt – 57400 SARRALTROFF :

1/Section 16 LA CHAPELLE N° 597 Superficie : 0 a 47 ca

2/Section 16 LA CHAPELLE N° 599 Superficie : 0 a 07 ca

3/Section 16 LA CHAPELLE N° 601 Superficie : 0 a 58 ca

SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 1 A 12 CA - AU PRIX TOTAL DE 1.120,00 €

2. A Monsieur Jean-Claude MEYER

30 rue de Goerlingen – 57400 SARRALTROFF :

1/Section 16 LA CHAPELLE N° 196 Superficie : 7 a 97 ca

SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 7 A 97 CA - AU PRIX TOTAL DE 7.970,00 €

3. A Monsieur Antoine CLAER / Madame Marie CLAER, née BILLMANN

12 Rue de la Sarre 57400 SARRALTROFF :

1/Section 16 LA CHAPELLE N° 317-198 Superficie : 24 a 89 ca

SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 24 A 89 CA - AU PRIX TOTAL DE 24.890,00 €

4. Aux Consorts GROSSE – 57400 SARRALTROFF
1/Section 16LA CHAPELLEN° 195Superficie :14 a 57 ca
SOIT UNE SURFACE TOTALE DE 14 A 57 CA - AU PRIX TOTAL DE 14.570,00 €

9. Achat de Médailles

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que Monsieur Alfred DUBOIS était membre du conseil municipal durant plusieurs mandats électifs et était adjoint au maire durant le mandat 2001-2008. De ce fait, il est bénéficiaire, par décision préfectorale, de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – Echelon ARGENT (pour plus de 20 années de services communaux).

Le maire informe également les conseillers municipaux que Monsieur Gilbert GASSMANN, adjoint technique à la Commune depuis 20 années est bénéficiaire de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – Echelon ARGENT.

Le maire ajoute enfin qu'il est possible d'acheter, afin de remettre aux couples fêtant leur anniversaire de mariage, une médaille commémorative pour symboliser cet événement.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour valider ces décisions.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE la prise en charge financière de l'achat de la médaille communale pour Monsieur Alfred DUBOIS,

DECIDE la prise en charge financière de l'achat de la médaille communale pour Monsieur Gilbert GASSMANN,

DEDIDE la prise en charge financière de l'achat de médailles communales remises aux époux fêtant leur anniversaire de mariage,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Cérémonie de départ du Curé Serge HOUPERT

Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Abbé Serge Houpert, curé de la paroisse depuis 1994 va quitter la commune pour les paroisses du secteur de Créhange-Falquemont. Il célébrera une dernière messe à Sarraltroff le dimanche 29 août prochain. Le maire propose au conseil municipal de prendre en charge le vin d'honneur qui sera servi à l'issue de l'office religieux. Les conseillers municipaux valident cette proposition.

11. Redevance ASSAINISSEMENT 2010 – Mise à jour du tarif Agence de l'Eau Rhin Meuse

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 09 AVRIL 2010

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 €uro le M3. Il rappelle également la mise en place de la collecte depuis l'année 2008, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, d'une redevance spéciale « Modernisation des Réseaux » d'un montant de 0,30 € faisant passer le prix du mètre cube d'eau consommé total à 1,030 € (part communale = 0,730 € + part Agence de l'Eau = 0,300 €). Ce tarif était en vigueur jusqu'à décembre 2009.

Cette année et à compter du 1er janvier 2010, l'Agence de l' Eau RHIN MEUSE nous informe d'une baisse du tarif de la part Modernisation des Réseaux de 0,30 € à 0,274 € le m3 d'eau consommé.

Le prix total facturé aux abonnés sera donc de 1,004 € (soit part communale = 0,730 € + part Agence de l'Eau = 0,274 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 €uro le mètre cube d'eau.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Vendredi 1^{er} octobre 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Geoffroy Albert (20h45), Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Hajduk André, Rabin André, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie,

Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,
SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Wagner Dimitri, Dresch Nadine
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Communications :

5. Madame Antoinette SONNTAG a fêté ses 90 ans dernièrement.

6. Bernard Littner, ouvrier communal en contrat en poste aidé va subir prochainement une opération de la hanche, le maire propose de contacter les services avec Pole Emploi Sarrebourg afin de convenir d'une prise en charge de ce dossier (remplacement / nouveau contrat).

7. Les Brioches de l'Amitié seront vendues le 8 octobre prochain.

8. Le nouveau mobilier scolaire a été installé dans la salle de classe de Melle Barbara Grosjean (CE1).

9. Les 3 Tableaux Numériques Interactifs seront installés dans les classes de l'école primaire durant les vacances de la Toussaint. Une présentation de ce matériel sera organisée à l'attention des institutrices.

10. Les travaux en cours :

- Rue des Vergers = enrobés ont été réalisés et sont à refaire sur toute la partie haute (une remarque dans ce sens sera notifiée au titulaire du marché),

- Conduite d'Eau Rue de Hilbesheim – Rue de l'Eglise = les travaux sont en cours par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Un poteau d'incendie a été installé au bas de la Rue de la Côte.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Enquête Publique CARRIERE GUINTOLI à Sarraltroff

2. Projet de Carrière VALERIAN à Hilbesheim

3. Projet de Carrière SCRE à Réding – Hilbesheim

4. Travaux LGV EST – Projet de reboisement par RFF sur plusieurs parcelles communales

5. Location du Grand Logement de l'Ecole Maternelle – 1er janvier 2011

6. Location du Petit Logement de l'Ecole Maternelle – 1er novembre 2010

7. Factures d'Assainissement – Demande de remise gracieuse

8. Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Rapport sur l'Eau 2009

9. Antenne SFR – Chemin de la Forêt

10. Budget Annexe Assainissement – Ouverture de Crédits – Travaux RUE DES VERGERS

1. Enquête Publique CARRIERE GUINTOLI à Sarraltroff

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier d'enquête publique pour l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de pierres pour la LGV EST et située dans la Forêt Privée du KOHLJUNGSWALD (secteur du Sarrewald) a été réceptionné en mairie le 28 septembre dernier. Les dates de l'enquête publique ont été fixées du MERCREDI 20 OCTOBRE 2010 au VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010. L'arrêté du Préfet de la Moselle N° 2010-DLP / BUPE – 371 du 24 septembre 2010 nommant (après avis du Tribunal Administratif de Strasbourg) le commissaire enquêteur, Monsieur Yves SZPUNT, et arrêtant les modalités d'organisation de l'enquête publique a également été réceptionné en mairie.

Le maire propose ensuite aux conseillers municipaux de prendre connaissance du dossier d'enquête publique.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après avis de chacun et délibération, à l'unanimité :

PREND ACTE des dates d'ouverture de la présente enquête publique,

PREND ACTE du dossier d'enquête publique,

RAPPELLE au Commissaire Enquêteur et au Préfet de la Moselle sa ferme opposition à ce projet d'ouverture et d'exploitation de carrière sur le ban de Sarraltroff,

RAPPELLE au Commissaire Enquêteur et au Préfet de la Moselle les différentes réunions et manifestations au cours desquelles les élus de Sarraltroff se sont déjà exprimés contre ce projet de carrière :

- Lors de la réunion du 9 septembre 2009 en Préfecture de la Moselle,

- Lors de la réunion du 23 décembre 2009 en Mairie de Sarraltroff,

- Lors des nombreuses interventions auprès de la Sous-Préfecture de Sar-

rebourg et des élus locaux,

- Ainsi que lors de la manifestation massive soutenue par toute la population le 25 avril 2010 dans les rues de Sarraltroff.

- Sans oublier les nombreuses interventions dans les médias locaux, régionaux ni les pétitions reçues en mairie.

SOUHAITE RAPPELER également aux différents intervenants dans ce dossier sa détermination, plus forte que jamais, à faire entendre son opposition catégorique à ce projet de carrière. Les conseillers municipaux espèrent vivement que la voix du peuple et de des élus sera entendue au moment de la prise de la décision concernant ce projet, car, les élus de Sarraltroff ne peuvent pas accepter que leur commune, qui aura déjà tant subi par la traversée de la LGV EST, se voit infliger une nouvelle dégradation environnementale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi que la lettre prise dans ce sens et transmise ce jour au Préfet de la Moselle.

2. Projet de Carrière VALERIAN à Hilbesheim

Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de création d'une carrière sur les hauteurs de la commune et sur le ban de Hilbesheim. Cette carrière a été sollicitée et serait exploitée par la Société VALERIAN en relation avec la construction de la LGV EST sur le secteur.

Le Maire présente le dossier d'enquête publique disponible en mairie et informe les membres présents que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la création et l'exploitation de cette carrière de pierres.

Après avis de chacun, le Conseil Municipal :

DECIDE DE SE CONFORMER à l'avis de la Commune de Hilbesheim qui est directement concernée,

INFORME le Commissaire enquêteur, en charge de l'enquête publique administrative pour la réalisation et l'exploitation de cette carrière, qu'il n'a aucune réserve particulière à émettre sur ce projet dans la mesure où la commune concernée s'est prononcée POUR CETTE CREATION.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Projet de Carrière SCRE à Réding – Hilbesheim

Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de création (agrandissement) de la carrière SCRE sur le ban de la Commune de REDING. Cette carrière a été sollicitée et serait exploitée par la Société SCRE afin de fournir en pierres la création de la nouvelle ligne LGV EST sur le secteur.

Le Maire présente le dossier d'enquête publique disponible en mairie et informe les membres présents que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la création et l'exploitation de cette carrière de pierres.

Après avis de chacun, le Conseil Municipal :

DECIDE DE SE CONFORMER à l'avis de la Commune de Réding qui est directement concernée,

INFORME le Commissaire enquêteur, en charge de l'enquête publique administrative pour la réalisation et l'exploitation de cette carrière, qu'il n'a aucune réserve particulière à émettre sur ce projet dans la mesure où la commune concernée s'est prononcée POUR CETTE CREATION.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Travaux LGV EST – Projet de reboisement par RFF sur plusieurs parcelles communales

Le Maire informe les conseillers municipaux que INEXIA et RFF ont proposé à la Commune de Sarraltroff de solliciter un dossier de reboisement de plusieurs hectares sur le ban communal ceci pour couvrir les défrichages réalisés sur la commune dans le cadre des travaux de construction de la LGV EST. Le Bureau d'Etudes ECOLOR de Fénétrange (Monsieur Thierry DUVAL), sur la demande de Monsieur le Maire, a préparé une proposition de reboisement aux abords des forêts communales existantes.

Le Maire présente le dossier en question et donne l'état des forêts qui seront « créées en plantations » à cette occasion. Après étude du dossier, le conseil municipal émet l'avis qu'il est impossible de se représenter l'aspect futur de ce projet et demande expressément à l'architecte paysager de INEXIA de lui exposer une simulation graphique permettant de visualiser réellement le projet en question.

Après avis de chacun et délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE DE NE PAS VALIDER pour l'instant le projet présenté par le Bureau d'Etudes ECOLOR,

DECIDE D'ATTENDRE une présentation graphique de simulation sur le terrain, préparée par les architectes paysagers de INEXIA,

SE RESERVE le droit de valider ou non, ou de réétudier ce projet après la

présentation paysagère sollicitée,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Location du Grand Logement de l'Ecole Maternelle – 1er janvier 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal (logement 1 de la maternelle) est libre (anciennement occupé par l'institutrice) et qu'il peut être mis en location. Monsieur Kévin RENAUX et Mademoiselle Marie OBERLE demandent à bénéficier, à compter du 1er JANVIER 2011, de ce logement situé au 1 rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de louer, à compter du 1er JANVIER 2011, le logement communal N° 1 de l'école maternelle à Monsieur Kévin RENAUX et Mademoiselle Marie OBERLE (logement situé au 1 RUE DE L'EGLISE),

FIXE le loyer à un montant mensuel de 380,00 €uros (trois cent quatre vingt €uros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location ainsi que les autres pièces relatives à ce dossier.

6. Location du Petit Logement de l'Ecole Maternelle – 1er novembre 2010

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mademoiselle Aurélie NOCAUDIE, locataire du logement communal (logement 2 de la maternelle) depuis le 1er avril 2009, a résilié sa location au 31 AOUT 2010. Mademoiselle Céline DITSCH demande à bénéficier, à compter du 1er NOVEMBRE 2010, de ce logement situé au 3 rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de louer, à compter du 1er NOVEMBRE 2010, le logement communal N°2 de l'école maternelle à Mademoiselle Céline DITSCH (logement situé au 3 RUE DE L'EGLISE),

FIXE le loyer à un montant mensuel de 320,00 €uros (trois cent vingt €uros). Les charges seront refacturées d'après les consommations constatées (eau, chauffage...).

FIXE le délai de préavis lors de la sortie des locaux à TROIS MOIS,

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Bail et la convention se rapportant à cette location ainsi que les autres pièces relatives à ce dossier.

7. Factures d'Assainissement – Demande de remise gracieuse

Le Maire informe les conseillers municipaux que Madame Joëlle WASSE-REAU – 25 b rue des Vergers – a sollicité une réduction de la somme à payer sur une ancienne facture d'assainissement qui lui était adressée. Le montant de la réduction, après calcul, s'élève à – 92,70 €. Cette réduction coïncide avec une consommation d'eau trop élevée et qui a été réduite et revue à la baisse (fuite d'eau sur le réseau), de son côté, par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Après avis de chacun et délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter et de valider la demande de réduction gracieuse émise par Madame Joëlle WASSEREAU pour son ancienne facture d'assainissement soit une somme de – 92,70 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. Syndicat des Eaux de Wintersbourg – Rapport sur l'Eau 2009

Le Maire présente aux conseillers municipaux le Rapport Annuel 2009 sur la qualité et la distribution d'eau potable émis par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Il rappelle que, comme la Commune de Sarraltroff est membre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, le Conseil Municipal doit délibérer pour valider et accepter les données présentées dans ce rapport annuel.

Après avis de chacun et délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE de valider et d'accepter le Rapport Annuel 2009 présenté par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg pour la qualité et la distribution d'eau potable sur la commune,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. Antenne SFR – Chemin de la Forêt

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la demande émanant de la Société SFR pour acquérir la parcelle de terrains sur laquelle est située l'antenne relais GSM SFR. Le Maire informe le conseil que le demandeur a réitéré sa demande par écrit au cours du mois de septembre. Il demande

aux membres du conseil municipal de prendre une décision claire sur ce dossier.

Après avis de chacun et délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas accepter demande émanant de la Société SFR pour acquérir la parcelle de terrain sur laquelle est implantée l'antenne relais GSM,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10. Budget Annexe Assainissement – Ouverture de Crédits – Travaux RUE DES VERGERS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux sur le réseau d'assainissement qui ont dû être réalisés lors du chantier d'aménagement de la Rue des Vergers. Ces travaux n'étaient pas prévus au budget primitif ANNEXE ASSAINISSEMENT 2010 voté en avril 2010. Pour réaliser ces travaux il a fallu donc contracter un emprunt (90.000,00€) auprès de la CCM ETANGS ET DEUX PROVINCES. Le Maire ajoute ensuite que dans le but de pouvoir mandater la somme se rapportant à ces travaux non prévus, il est nécessaire d'ouvrir et d'inscrire des crédits en dépense et en recette au Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2010.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VOTE l'ouverture des crédits suivants sur le Budget Annexe Assainissement 2010 =

- EN DEPENSES Article 2315 + 90.000,00 € (travaux réalisés)

- EN RECETTES Article 1641 + 90.000,00 € (emprunt encaissé)

AFFECTE cette somme aux travaux d'assainissement réalisés dans la Rue des Vergers,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

1. MISE A JOUR DE LA LISTE ELECTORALE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le rôle de la Commission Communale de la Liste Electorale qui valide les inscriptions et radiations sur la liste électorale communale. La prochaine refonte de la liste aura lieu en mars 2012. Le maire précise que les radiations de personnes inscrites sur la liste et n'habitant pas ou plus la commune seront effectuées à ce moment.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Lundi 15 novembre 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler (20h30), Weber Grégoire, Fillinger Jean-Marc, Geoffroy Albert, Alain Schwartzberger, Kern Olivier, Wagner Dimitri, Hajduk André, Rabin André, Dietrich Raphaël, Schaeffer Jean-Marie, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch Nadine

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

Communications :

1. Les tableaux numériques de l'école primaire ont été installés et fonctionnent. Plusieurs travaux complémentaires ont dû être réalisés (mise sur roulettes des tableaux noirs – connexion des ordinateurs au réseau internet scolaire...).
2. Les travaux de la Rue des Vergers sont pratiquement achevés. Depuis ces travaux, Monsieur HUIN (N° 10 rue des Vergers) nous a signalé avoir un puits perdu dans son sous-sol qui inonde sa cave. Le problème sera réglé prochainement. En attendant, la commune lui a mis à disposition une pompe pour évacuer l'eau en surplus et éviter les montées d'eau dans son sous-sol.
3. Les travaux de réfection du réseau d'eau potable (par le syndicat des eaux de Wintersbourg) ont été achevés dans la Rue de Hilbesheim. Il reste à réaliser, par l'Entreprise titulaire du marché (Ent. Lefèbre) des raccords au niveau des enrobés dans la Rue de l'Eglise et sur la Place de la Salle des Fêtes.
4. Les travaux sur le bâtiment de la Salle des Fêtes sont actuellement en cours. La toiture a été achevée, les portes ont été installées. Reste à faire : le panneau en verre à l'intérieur de la porte d'entrée (blason de la

commune) ainsi que les sanitaires du côté HOMMES.

5. La réunion avec les associations pour établir le calendrier des fêtes 2010-2011 a eu lieu récemment.
6. La vente des Brioches de l'Amitié s'est déroulée, cette année les 1er et 2 octobre. La vente a rapporté la somme totale de 731,91 euros. Le maire remercie les associations de la commune pour le dévouement dans cette tâche.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

- 1. Lotissement Communal LES PERDRIX – Appel d'offres et ouvertures des plis**
- 2. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réserve du terrain N° 1**
- 3. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réserve du terrain N° 2**
- 4. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réserve du terrain N° 3**
- 5. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réserve du terrain N° 4**
- 6. Achat et Vente de parcelles RUE DE LA FORET**

1. Lotissement Communal LES PERDRIX – Appel d'offres et ouvertures des plis

Le Maire rappelle le projet de travaux de viabilisation de quatre parcelles pour créer le Lotissement LES PERDRIX au lieu-dit LA CHAPELLE – Section 16. Il donne état des travaux à réaliser pour viabiliser les 4 terrains de ce lotissement. Il rappelle que l'appel d'offre a eu lieu récemment et que l'ouverture des prix a donné le résultat suivant :

LOT N° 1 VOIRIE PROVISOIRE Entreprise S.C.R.E.

Route de Brouviller

57635 HERANGE Offre HT 90.147,17 €

LOT N° 2 RESEAU D'EAU POTABLE Entreprise REICHART

Rue Edouard Branly

57400 SARREBOURG Offre HT 18.941,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux et de viabilisation de ce lotissement tels qu'ils sont présentés ci-dessus,

VALIDE et ACCEPTE les offres de prix pour les LOTS 1 et 2 établis sur les devis ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réserve du terrain N° 1

PERDRIX au lieu-dit LA CHAPELLE – Section 16. Il donne état des travaux à réaliser et des réservations réceptionnées en mairie pour ces 4 terrains. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux et de viabilisation pour ces 4 parcelles,

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 1 d'une surface totale de 10 ares 24 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 1 à :

Monsieur Frédéric JAXEL et Mademoiselle Christine POIROT

Villa Bel Air – 2 rue des Bouleaux

57445 REDING

VALIDE le prix de vente du LOT N° 1 à 3.000,00 euros HT l'are soit un prix total de :

VENTE HORS TAXE = 10,24 a X 3000,00 € = 30.720,00 euros

T V A – 19,6 % = 30.720,00 X 19,6 % = 6.021,12 euros

TOTAL TTC A PAYER = 30.720,00 + 6.021,12 = 36.741,12 euros

TOTAL A PAYER : 36.741,12 euros

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

3. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réserve du terrain N° 2

Le Maire rappelle le projet de travaux de viabilisation de quatre parcelles pour créer le Lotissement LES PERDRIX au lieu-dit LA CHAPELLE – Section 16. Il donne état des travaux à réaliser et des réservations réceptionnées en mairie pour ces 4 terrains. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux et de viabilisation pour ces 4 parcelles,

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 2 d'une surface totale de 12 ares 08 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 2 à :

Monsieur MARTZLOFF Guillaume et Madame MARTZLOFF Nour
37 rue des Remparts, 57400 SARREBOURG

VALIDE le prix de vente du LOT N° 2 à 3.000,00 euros HT l'are soit un prix total de :

VENTE HORS TAXE=12,08 a X 3000,00 € = 36.240,00 euros

T V A – 19,6 %=36.240,00 X 19,6 % = 7.103,04 euros

TOTAL TTC A PAYER=36.240,00 + 7.103,04 = 43.343,04 euros

TOTAL A PAYER 43.343,04 euros

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réservation du terrain N° 3

Le Maire rappelle le projet de travaux de viabilisation de quatre parcelles pour créer le Lotissement LES PERDRIX au lieu-dit LA CHAPELLE – Section 16. Il donne état des travaux à réaliser et des réservations réceptionnées en mairie pour ces 4 terrains. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux et de viabilisation pour ces 4 parcelles,

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 3 d'une surface totale de 12 ares 29 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 3 à :

Monsieur BADER Pascal et Madame BADER Sevji
1 rue de Phalsbourg, 57400 SARREBOURG

VALIDE le prix de vente du LOT N° 3 à 3.000,00 euros HT l'are soit un prix total de :

VENTE HORS TAXE=12,29 a X 3000,00 € = 36.870,00 euros

T V A – 19,6 %=36.870,00 X 19,6 % = 7.226,52 euros

TOTAL TTC A PAYER=36.870,00 + 7.103,04 = 44.096,52 euros

TOTAL A PAYER : 44.096,52 euros

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Lotissement Communal LES PERDRIX – Réservation du terrain N° 4

Le Maire rappelle le projet de travaux de viabilisation de quatre parcelles pour créer le Lotissement LES PERDRIX au lieu-dit LA CHAPELLE – Section 16. Il donne état des travaux à réaliser et des réservations réceptionnées en mairie pour ces 4 terrains. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de travaux et de viabilisation pour ces 4 parcelles,

VALIDE la demande d'achat de la PARCELLE LOT N° 4 d'une surface totale de 10 ares 35 ca :

DECIDE la vente de la PARCELLE LOT N° 4 à :

Monsieur HACQUARD Ludovic et Mademoiselle SCHIESER Elodie
23 route de Nancy, 57445 REDING

VALIDE le prix de vente du LOT N° 4 à 3.000,00 euros HT l'are soit un prix total de :

VENTE HORS TAXE = 10,35 a X 3000,00 € = 31.050,00 euros

T V A – 19,6 %=31.050,00 X 19,6 % = 6.085,80 euros

TOTAL TTC A PAYER=31.050,00 + 6.085,80 = 37.135,80 euros

TOTAL A PAYER 37.135,80 euros

Les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

6. Achat et Vente de parcelles RUE DE LA FORET

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser l'acquisition et la cession de certaines petites parcelles (création de trottoirs) au bout de la Rue de la Forêt.

Le conseil municipal prend acte de ces demandes et valide le projet d'acquisition et de cession des petites parcelles situées dans le prolongement et au bout de la Rue de la Forêt et aux propriétaires riverains.

Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

Mardi 23 novembre 2010

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Bertrand Kugler, Weber Grégoire, Fillingier Jean-Marc, Geoffroy Albert, Alain Schwartzenberger, Kern Olivier, Hajduk André, Rabin André, Dietrich Raphaël, Roth Marie-Thérèse, Jacob Linda, SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER, Schaeffer Jean-Marie, Wagner Dimitri,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch Nadine,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : -/-.

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : NEANT

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

1. Remembrement Communal - Présentation du Plan Parcellaire des Chemins

2. Dossier CARRIERE GUINTOLI A SARRALTROFF

1. Remembrement Communal - Présentation du Plan Parcellaire des Chemins

Le Maire accueille Monsieur Jean-Georges LAMBERT, Géomètre DPLG, en charge du dossier de remembrement du ban communal.

Les membres du Comité de l'Association Foncière sont également présents = Mme Woronka Marie-Antoinette, Monsieur Kirsch, Monsieur Meyer Jean-Claude, Monsieur Lenderink Jan, Monsieur Mazerand Charles, Monsieur Geoffroy Francis, Monsieur Dannenberger Alain.

Le Maire donne la parole à Monsieur LAMBERT qui présente aux membres du Conseil Municipal le projet de nouveau plan parcellaire et des chemins ruraux à conserver, à créer, à modifier. Plusieurs créations de chemins sont projetées dans le cadre de ce remembrement.

Après discussions, le Conseil Municipal émet quelques remarques notamment sur plusieurs chemins projetés (possibilité de prolongation de la piste cyclable vers Oberstinzeln, chemins vers Goerlingen...).

Monsieur LAMBERT prend acte de ces demandes et préparera, pour une prochaine réunion du conseil municipal, un projet modifié que les conseillers municipaux devront alors de valider.

2. Dossier CARRIERE GUINTOLI A SARRALTROFF

Le Maire rappelle le projet et la demande d'ouverture d'une carrière de pierres calcaires sur la Commune (Forêt privée du Kohlungswald) pour alimenter le chantier de la LGV EST. Cette demande est émise par la Société GUINTOLI, attributaire du marché de travaux sur le Lot 41 et sur le Lot 42 de la Ligne LGV EST. Le Maire rappelle les avis négatifs émis par le Conseil Municipal déjà plusieurs fois lors de ses séances précédentes et rappelle que l'enquête publique administrative a lieu actuellement en Mairie de Sarraltroff (dates : du Mercredi 20 octobre 2010 au Vendredi 26 novembre 2010). Durant l'enquête publique, les habitants de la commune et le conseil municipal sont appelés à émettre un avis officiel sur cette demande d'ouverture et d'exploitation de cette carrière. Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Bertrand KUGLER, 1er Adjoint, afin qu'il présente, aux membres présents, le mémoire préparé par les conseillers municipaux sur ce dossier et argumentant le « NON A LA CARRIERE DE SARRALTROFF POUR LA LGV EST ». Après la lecture du mémoire, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce point.

Après délibération et avis de chacun, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

PREND ACTE du dossier d'enquête publique,

RAPPELLE au Commissaire Enquêteur et au Préfet de la Moselle sa ferme opposition à ce projet d'ouverture et d'exploitation de carrière sur le ban

de Sarraltroff,

RAPPELLE au Commissaire Enquêteur et au Préfet de la Moselle les différentes réunions et manifestations au cours desquelles les élus de Sarraltroff se sont déjà exprimés contre ce projet de carrière :

- Réunion du 9 septembre 2009 en Préfecture de la Moselle, du 23 décembre 2009 en Mairie de Sarraltroff,
- Lors des nombreuses interventions auprès de la Sous-Préfecture de Sarrebourg et des élus locaux,
- Ainsi que lors de la manifestation massive soutenue par toute la population le 25 avril 2010 dans les rues de Sarraltroff.
- Sans oublier les nombreuses interventions dans les médias locaux, régionaux et les pétitions reçues en mairie.

SOUHAITE RAPPELER également aux différents intervenants dans ce

dossier sa détermination, plus forte que jamais, à faire entendre son opposition catégorique à ce projet de carrière. Les conseillers municipaux espèrent vivement que la voix du peuple et des élus sera entendue au moment de la prise de la décision concernant ce projet, car, les élus de Sarraltroff ne peuvent pas accepter que leur commune, qui aura déjà tant subi par la traversée de la LGV EST, se voie infliger une nouvelle dégradation environnementale.

VALIDE le mémoire préparé par la Commune CONTRE L'OUVERTURE DE LA CARRIERE GUINTOLI A SARRALTROFF.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi que le Mémoire remis au Commissaire Enquêteur.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

COMPARATIF DES TAXES LOCALES

Communes	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bati	Taxe Foncier Non Bati
SARRALTROFF	7,50	8,50	30,00
Sarrebourg	9,24	10,95	26,58
Réding	7,00	7,85	36,45
Buhl Lorraine	4,94	6,65	28,28
Hommarting	8,18	7,55	58,05
Bébing	6,48	6,52	28,52
Haut-Clocher	6,75	6,88	48,46
Imling	7,47	7,37	35,49
Belles-Forets	9,27	8,81	21,19
Bettborn	7,80	11,25	47,78
Bickenholtz	12,39	11,17	43,41
Desseling	10,94	7,46	21,58
Dolving	9,19	9,43	31,43
Fénétrange	7,03	9,58	31,74
Fleisheim	10,08	9,50	41,23
Gosselming	7,88	9,57	38,67
Hellering les Fénétrange	9,10	12,05	42,12
Hilbesheim	8,11	5,65	42,55
Mittersheim	6,00	7,46	23,89
Niederstinzeln	7,05	7,51	35,68
Oberstinzeln	9,79	11,52	45,21
Postroff	9,55	10,08	35,02
Romelfing	7,28	8,25	41,07
St Jean de Bassel	7,80	8,30	31,82
Schalbach	7,75	7,75	29,58
Veckersviller	8,50	9,30	38,00
Vieux-Lixheim	9,00	10,00	38,00

Sarraltroff par l'histoire

Rétrospective des années 1710 - 1810 - 1910

1710 : ALTROF – Duché de Lorraine
Maire : Sébastien Ried
Curé : Jacques Brazzy
Naissances : 8 soit 5 garçons et 3 filles
Mariage : 3
Décès : 5 dont 1 adolescent

1810 : SARRALTROFF – République française – Département de la Meurthe. Evêché de Nancy
Maire : Dominique Karleskind
Curé : Abbé Charles Soleil
Naissances : 23 dont 13 garçons et 10 filles
Mariages : 4
Décès : 20 dont 12 nourrissons (7 garçons et 5 filles), 1 jeune enfant et 2 adolescents

1910 : SAARALTDORF – Reichsland Elsass-Lothringen – Kreis Saarburg an der Saar – Evêché de Metz
Maire (Bürgermeister) : Nicolas Geoffroy
Curé : Abbé Landfied
Instituteur : Jean Scholving
Sœur de la Divine Providence : Hamann M-Elisabeth
Naissances : 14 dont 9 garçons et 5 filles
Mariages : —
Décès : 10 dont 4 nourrissons

Les délibérations du conseil municipal en 1910

30 janvier 1910 : le corps de Sapeurs-Pompiers Volontaires (25 hommes) est assuré pour l'incapacité totale passagère au tarif de 2,50 Marks par jour auprès de l'assurance Allianz de Berlin.

20 février 1910 : selon la loi d'empire du 30 mai 1908, sur l'aide au logement, la commune crée le 1^{er} avril 1910 une société pour les pauvres de la commune (Ortsarmenverband), elle s'occupe elle-même des soins publics pour les pauvres, il n'y aura pas de comptabilité spéciale, le conseil des pauvres actuel est supprimé, son avoir actuel est transféré à la commune qui avait pris en charge les pauvres jusqu'à ce jour, il n'y aura pas de récupération des indus des habitants de la commune, le Maire est chargé de la mise en œuvre, avant le 1^{er} avril 1910, d'un contrat fixant l'admission des malades de la commune à l'hôpital de Fénétrange (Finstingen).

La taxe sur les chiens de garde est fixée à 1,20 Marks et pour les chiens de luxe à 4,80 Marks.

Le conseil municipal vote un crédit de 300 Marks pour l'achat de la maison Thomann.

1^{er} mars 1910 : à compter du 1^{er} avril 1910, la taxe est portée à 1,5 Marks pour les chiens de garde et à 6,00 Marks pour les chiens de luxe.

6 mars 1910 : la patente pour la création d'un débit de boissons, selon la loi du 14 décembre 1909, est fixée à 100 Marks.

La taxe pour le bois d'affouage pour l'année 1910 est fixée à 22,60 Marks.

Les chemins vicinaux sont déclarés en bon état et la contribution de chacun doit être proportionnelle à l'utilisation, donc à la dégradation (propriétaire, fermiers, entrepreneurs, industriels..).

Sont déclarés « pauvres » au titre de l'année 1910 : Berthelier Jean, Bour Marie Anne, Gantner Antoine, Vve Knittel Antoine, Vve Knittel Joseph Ph., Ruby Dominique (maçon), Roos Elisabeth née Ruby, Vve Singuerlé Jean, Thiry Joseph (poissonnier), Thomas Catherine.

24 avril 1910 : le toit du chœur de l'église sera entièrement rénové. Un de vie et demandée à l'architecte de la commune, M. Ernst de Sarrebourg, et une coupe de bois exceptionnelle pour un montant de 2000 Marks est décidée.

Le conseil municipal valide la rétrocession des avoirs du conseil des pauvres à la commune.

16 mai 1910 : le maire est autorisé à signer le contrat avec le maître tailleur Rhod de Sarrebourg pour la fourniture d'uniformes pour les sapeurs-pompiers pour un montant de 868,90 Marks.

27 mai 1910 : le maire Geoffroy est autorisé à régler les frais du procès REIN-COMMUNE :

Frais de M. Rein : 1092,70 Marks,
Frais de la commune : 1090,24 Marks,
Frais d'appel : 362,04 Marks,
Intérêts y afférant au taux de 4 % : 183,90 Marks,
Soit un total de : 2728,89 Marks.
La réparation du toit de l'église est fixée à 2700 Marks.

12 juillet 1910 : invité par le Kreisdirector par lettre en date du 18 juin 1910 à se prononcer sur la création d'un hôpital cantonal, le conseil municipal donne son accord pour une subvention de 1239,12 Marks, étalée sur 10 ans.

Le conseil municipal décide de maintenir la « corvée de pierres » (Fronen) car les pierres sont ramassées gratuitement dans leurs champs par les corvéables qui peuvent ainsi s'en débarrasser sans payer de nouvel impôt.

21 juillet 1910 : le conseil municipal valide l'achat de la maison Thomann Armandéus (maçon) situé au numéro 38 pour la somme de 1300 Marks.

7 août 1910 : avec l'accord du conseil d'école, les vacances d'automne sont fixées du 20 août au 4 octobre.

11 septembre 1910 : une somme de 25 Marks est allouée pour le recensement du 1^{er} décembre 1910.

25 septembre 1910 : le conseil municipal, en présence des personnes les plus imposées, à savoir : Auguste Grosse, Henri Meyer, Georges Eckert, au regard de la loi du 12 juillet 1884 et de la publication du 6 décembre 1907, par le directeur d'arrondissement, le conseil municipal vote une troisième journée de corvée pour l'entretien des chemins vicinaux.

Le pâturage sur les terres d'autrui plantées de jeune trèfle est interdit, à charge pour le maire de faire respecter cette décision.

Le conseil municipal n'approuve pas les réserves de la Direction Impériale pour une nouvelle coupe exceptionnelle car il estime que la position de la commune est favorable pour écouler son bois vers les communes voisines, que donc les enchères seront favorables malgré les cours du bois qui sont bas et insiste pour que l'autorisation de cette coupe en 1911 soit maintenue.

17 novembre 1910 : des cours d'école ménagère et de perfectionnement sont votés pour être dispensés dans la localité.

20 novembre 1910 : les dépenses pour la réalisation des chemins vicinaux en 1911 seront ventilées en : journées de corvées (822 Marks), contributions financières (120 Marks), entretien normal de la route vers Hilbesheim et Dolving avec une livraison de 132 m3 de pierres concassées à 5,50 Marks, y inclus la mise en place des hérissons et le travail avec le rouleau compresseur à vapeur, la réalisation des fossés (62 Marks). Ces comptes sont approuvés.

Le budget complémentaire pour 1910 est fixé. Les recettes se montent à 5446 Marks et les dépenses à 2922 Marks.

Le budget principal : en recettes 13 533 Marks, en dépenses 13 763 Marks.

L'excédent peut donc être couvert par le budget complémentaire de 1910. Les besoins de fonctionnement courant pour 1911 sont évalués à 80 % du budget principal et seront couverts par l'impôt.

Traduction : Armand et Kathy Kugler.

Commentaires :

On constate :

- l'importance du volet social qui expliquera l'attachement des Alsaciens – Lorrains au régime local lors du retour à la France, car il était nettement en avance sur celui de la France, notamment pour les soins médicaux,
- la décentralisation des décisions, bien que les gens se soient plaints d'un certain manque d'autonomie et de pratiques qui ne seraient plus possibles aujourd'hui comme la désignation des personnes les plus imposées et des habitants les plus pauvres,
- le maintien des corvées : cela a été vrai même après la Révolution,
- la limitation du droit de pâture,
- les soucis d'éducation (école ménagère...),
- le prix élevé du procès Rein perdu par la commune.
- Un dynamisme d'ensemble qui, il est vrai, se solde par des impositions et qui se situe aussi en début de mandat.

En cela rien n'a changé.

Bertrand Kugler.

ARCHEOLOGIE : LES CIRCONSTANCES DE LA MORT RECONSTITUEES

DEUX POILUS EXHUMES SUR LA LIGNE DE LA LGV EST LORS DES FOUILLES PREVENTIVES

Le mois d'Août 1914 aura été terrible pour l'armée française qui lança

sives s'y succédèrent au combat d'où la force symbolique qui en résulta, sachant qu'un soldat n'avait qu'une chance sur 4 de revenir du front sans rien. (Source : Carnets de Verdun de

férés en 1920 à la nécropole nationale de la rue du Rebberg. L'hécatombe française à Sarraltroff était due au fait que les Allemands avaient installé des tuyaux de canalisation camouflés par les haies tout le long d'une ligne allant de Réding à Oberstinzel en passant par le Hundsweg à Sarraltroff lesquels constituaient d'admirables postes de tir pour les tireurs d'élite bavarois qui tiraient les soldats français sortant de la forêt avec leurs tenues bleues et rouges comme au champ de tir. (Source : AOUT 1914 de Joseph Elmerich-SHAL 1993).

Lors du décapage des vestiges d'une villa galloromaine sur le tracé de la LGV Est à Sarraltroff, non loin de la Hohlgasse, les archéologues sont tombés sur une fosse avec 2 squelettes reposant tête bêche sur le dos. Ils appartenaient à 2 Poilus français de 20 et 39 ans mesurant respectivement 1,66 et 1,76 m. L'un d'eux n'avait plus d'avant bras, ce qui pourrait être la cause de la mort, le second en l'absence d'impact osseux rapporté suite à l'étude des squelettes a pu subir une hémorragie des parties molles des membres ou de l'abdomen, peut être



imprudemment une vaste offensive en Alsace -Lorraine qui se brisa sur la Saar Stellung préparée depuis longtemps lors des manoeuvres d'avant la guerre à cette éventualité dans les plans allemands. L'Etat major français abordait cette guerre affaibli et inexpérimenté ayant à peine digéré la fameuse affaire des fiches. Dans les combats les officiers attaquaient encore à la tête de leurs hommes ce qui fait qu'il y eut en plus une dramatique hémorragie dans ce corps. Tout ceci aboutira finalement au remplacement de Joffre privé du commandement en 1916 en le nommant Maréchal. L'offensive française (Plan XVII) se solda donc par une puissante contre offensive allemande qui conduisit les Allemands à quelques kilomètres de Paris. Cette période de la Bataille des frontières coûta très cher en vies humaines à l'Armée française qui subit en 2 mois le double des pertes de celui de Verdun qui dura 10 mois (163 000 poilus français et 142 000 allemands tués entre le 21 février 1916 et le 18 décembre 1916), et pourtant c'est Verdun qui est sanctifié comme « le sommet de la boucherie » et de l'héroïsme Alors qu'en 6 mois à partir d'août 1914 ce sont 40% des 1 500 000 poilus morts pendant toute la guerre qui sont tombés avec pour la seule journée du 22 août 1914 22000 morts côté français, 25000 le 25 etc.. Mais Verdun restera le symbole de l'héroïsme du fait que l'on y appliqua la technique de la « noria » qui fait que presque tous les soldats français par vagues succes-

Laurent Loiseau et Gérard Benech (Librio 2006) Verdun était devenu une guerre dans la guerre comme le deviendra plus tard Stalingrad sur le front russe pendant la seconde guerre mondiale.



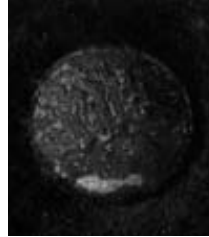
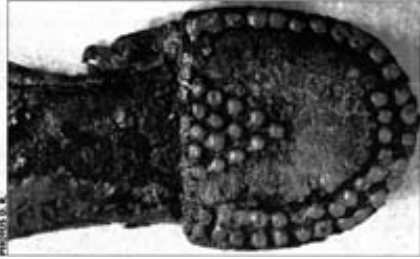
Contre-attaque allemande à découvert à Sarraltroff le 20 août 1914

13681 est le chiffre des tués en 3 jours au cours de la bataille de Sarrebouurg - Morhange du 18 au 20 août 1914 dont 8000 dans la région de Sarrebouurg. A Sarraltroff même on compta parmi les victimes 20 Allemands et 220 Français dont 7 Officiers. Les corps de ces malheureux d'abord enterrés dans une fosse commune près de la Sarre ont été trans-

par tir de mitrailleuse lors d'un assaut ou en voulant se réfugier en sortant du Sarrewald derrière la haie où on trouva les corps mais ce n'est qu'une hypothèse ou un effet de blast. Leurs corps ont été déposés dans un trou d'obus recouvert rapidement de terre. C'étaient des fantassins et l'un d'eux était un sous-officier. Les indices relevés par les archéologues étaient :

pantalons garance, brodequins de cuir à semelles cloutées, havresac, pipe, couteau pliant, boutons à grenade fusante. On suppose qu'ils ont probablement été tués le 20 Août 1914 lors de la fameuse contre-attaque victorieuse dirigée par le Prince héritier Rupprecht de Bavière qui bouleversa littéralement le dispositif des généraux Dubail et de Castelnau et qu'ils appartenaient à la 16^e Division du 8^e Corps d'armée français. Leurs corps ont été mis dans la fosse commune du cimetière militaire de Sarraltroff au Reberg.

NOTE : Les Sarraltroffois ont appris cette découverte par un reportage du journal télévisé de FR3 Lorraine et la presse écrite alors que les dépouilles avaient déjà été déposées dans la fosse commune ce que les associations patriotiques dont le Souvenir Français et l'UNC n'ont pas digéré du tout, car tenues à l'écart elles auraient souhaité organiser une cérémonie pour cela, même si on a dit par après que les choses se passaient en général ainsi pour apaiser leur courroux.



Photos retrouvées par hasard de deux autres soldats de la fosse commune de Sarraltroff



Soldat de 2^e classe Jean RICHARD

LE PERE ANTOINE CORRIGER, JUSTE PARMIS LES NATIONS

Le Père Antoine Corriger, né à Sarraltroff en 1884, a été reconnu « JUSTE PARMIS LES NATIONS ».

C'est parce qu'il a sauvé, au péril de sa vie, de façon désintéressée, celle de 15 juifs dont 9 enfants durant la Seconde Guerre Mondiale que son nom sera inscrit sur le Mur de l'Allée des Justes de Yad Vashem à Jérusalem.

Les témoignages des quelques survivants auprès de Yad Vashem nous ont permis aussi de mieux connaître les circonstances de cet acte de bravoure.

1. La mise au ban des juifs en France commence dès 1940

Avec la déclaration de la guerre, le 3 septembre 1939 suivie de 8 mois de léthargie dus à la « Drôle de Guerre », la France envahie le 10 mai 1940 subit une défaite sans précédent. L'armistice est signé le 22 juin 1940. Mais sans

qu'on le lui demande, un mois après, l'état français ayant à sa tête le Gouvernement de Vichy stigmatise les Juifs qui ne sont plus pour lui des français comme les autres. Pour preuve cette mesure qui concerne selon les sources 7000 immigrés juifs résidant en France naturalisés depuis 1927 auxquels la nationalité française est retirée par le décret du 22.07.1940. Le 1^{er} convoi de Juifs pour Auschwitz quitte Compiègne le 27 mars 1941. D'autres mesures prises par Vichy aggraveront le sort des Juifs dont le port de l'Etoile Jaune rendu obligatoire dès l'âge de 6 ans à partir du 1^{er} juin 1942 et enfin le 8 juillet 1942, par ordonnance allemande cette fois, l'interdiction de se mêler aux Français, ce qui, en les isolant du reste de la population devait faciliter leur déportation. La solution finale est reconnue par les historiens comme ayant été officialisée à la conférence de Wannsee en

1942 (qui en fait aurait dû se tenir en 1941 mais fut retardée à cause des bombardements alliés). La mise au ban des Juifs dans la France d'alors a donc commencé très tôt bien avant l'obligation du port de l'étoile jaune. Cette situation difficile sera aggravée du fait du pacte germano-soviétique car Staline signifiait par le biais du journal l'Humanité qu'il voulait qu'on collabore en France avec l'occupant nazi jusqu'au 22 juin 1941, date à laquelle Hitler déclencha l'opération Barbarossa contre la Russie (1 an jour pour jour après l'armistice). La persécution des Juifs s'intensifia à partir de 1942 provoquant un sentiment de compassion parmi certains français mais cela ne suffit pas à mettre un terme à la Shoah car le mécanisme diabolique était enclenché. Ce rappel des faits explique les menaces ayant pesé très tôt sur la famille Picovschi issue de l'immigration dont le père

était d'origine roumaine et son épouse Rykla de Bessarabie.

2. La Famille Picovschi se réfugie donc chez le Père Corriger curé à Chaumontel (Val d'Oise)

Suite à ces faits, en 1941, Rykla Picovschi mère de la famille, avec ses 3 enfants Simon, Daniel et Gisèle, mais aussi leurs oncles avec leurs enfants (dont Simrah) et deux soeurs sollicitent le secours du Père Corriger. Son mari, ayant décidé de rester à Paris, sera victime de la Rafle du Vel d'Hiv, interné à Drancy et déporté pour disparaître à jamais en 1942. C'est la date à laquelle des cousins et leurs parents rejoindront le restant de la famille Picovschi. Une seconde personne serait intervenue, Madame Etienne, une militante communiste connue par certains membres de la famille (peut être des militants du parti aussi comme le laissait entendre Chenu-Frima ??). Elle quittera Paris pour devenir la gouvernante du curé et s'installera à Chaumontel.

Ce sont donc ces 15 juifs dont 9 enfants qui seront sauvés par l'Abbé de 1941 à 1944.

3. L'Abbé Corriger face aux difficultés :

Pourvoir aux besoins de 15 personnes quand on est curé, qu'on est censé vivre seul, sans donner l'éveil ne fut pas une chose facile mais elle ne troublera pas ce curé courageux. Et il s'y prend de la manière suivante : il les cache dans son presbytère ou sous l'estrade du théâtre de la salle paroissiale. Il cultive un grand potager pour les nourrir et le jour disperse les enfants dans les fermes environnantes grâce aux amitiés nouées avec les paysans, au cas où l'un serait pris en cas de dénonciation ou de perquisition. Il va ramasser des châtaignes quand la nourriture manque.

Pour ne pas troubler les enfants, il les emmenait lui-même vers les fermes, en leur racontant des histoires et comme me l'a raconté Simon Picovschi, enfant rescapé aujourd'hui âgé à la sortie de la messe le 8 mai 2009 à Chaumontel : « Non pas pour nous convertir, mais pour ne pas avoir à mentir ou à hésiter en cas d'interrogatoire ». Car les risques étaient grands et auraient été lourds de conséquences si l'Abbé avait été pris. Il lui fallait absolument garder le secret. Il assurait leur éducation seul aussi. La seule personne dans la confiance, outre cette Mme Etienne, était Lise, la soeur de l'abbé Corriger, celle-là même à qui il avait dédié sa photo en Poilu de Verdun en 1916. C'est grâce à ses récits faits après la guerre, dans son village natal, que l'histoire des Juifs sera connue des habitants de Sarraltroff alors qu'elle resta ignorée à Chaumontel. Lise représente peut-être le maillon manquant de cette histoire car elle avait

travaillé dans la région parisienne.

Le secret et la dissimulation étaient les conditions obligatoires pour réussir cette entreprise risquée et l'on imagine mal l'Abbé Corriger prêcher ou même s'exprimer publiquement contre la persécution des Juifs à cette époque : il faut être réaliste quand on parle de ces choses car l'enjeu était fait de vies humaines et ne pas faire l'impasse sur le contexte difficile et dangereux dans lequel cela s'est passé.

4. Le secret maintenu, la personnalité de l'Abbé Corriger

a. Le secret gardé

Il s'agit là d'hypothèses reposant néanmoins sur des faits, émises notamment à partir de témoins qui connaissaient bien l'Abbé Corriger, à savoir les membres de sa famille.

Chaumontel se situait dans la banlieue ouvrière de Paris appelée « banlieue grise ou rouge ». Le parti communiste y était puissant, et le curé était mal vu parfois de certaines personnes. Au point que certaines commettaient de viles indécences contre les lieux du culte, que l'abbé, sans broncher, réparait lui-même avec son seau et sa serpillière, car préoccupé avant tout par le bien-être de ses paroissiens.

Cela mérite d'être signalé et explique aussi, peut-être, que les seuls disques de l'Oratorio de Jeanne aux Voix avec partitions (rappelons que cet Oratorio a été écrit par l'abbé sous le pseudonyme de Guy d'Ars et édité en disque 33 tours) retrouvés l'aient été en Lorraine, à Sarraltroff ainsi qu'au Couvent de Saint Jean de Bassel car il semblerait que la vente du disque n'ait pas rencontré un grand succès local après la guerre alors que son bénéficiaire était destiné à renflouer les finances de la paroisse (mais peut être ce disque était-il aussi mal adapté à un public d'après guerre peu réceptif et confronté à des priorités différentes)

Au début de la guerre, à cause du pacte secret germano-soviétique Molotov-Ribbentrop, l'Humanité avait lancé des appels à la collaboration avec l'occupant mais des réactions de résistance spontanées eurent lieu mais cela sema un trouble compréhensif dont on parla peu. Les choses changèrent radicalement avec l'attaque de la Russie de Staline. Ce climat complexe d'hostilité contenue fut peut-être un facteur de succès. Même dans leur propre camp, les leaders ne sont pas toujours suivis par tous.

b. La personnalité de l'Abbé

Dans un livre intitulé « Un si fragile vernis d'humanité, Banalité du mal, Banalité du bien » (Editions Paris La Découverte - 2005-2007), Michel Te-

restchenko, complétant les démonstrations de Hannah Arendt, s'interroge à propos de la Shoah, sur les mécanismes incitant certains individus à faire le mal et aussi pourquoi certains disent non. Il conclut à ce qu'il appelle « la présence à soi ». Si l'on met en parallèle ce que Testchenko écrit, notamment à propos du cas du Pasteur Trocmé, du Chambon sur Lignon qui est, avec son épouse Magda également Juste, on trouve des similitudes dans l'histoire et la personnalité de l'Abbé Corriger et de sa famille. Examinons les.

Il faut citer ses origines lorraines, tout comme celles de ses parents, son père Antoine et sa mère Clémentine Jung issus de familles pieuses, très religieuses, d'une région marquée par un catholicisme social profondément enraciné avec des figures emblématiques comme l'Abbé Rohrbacher né à Langatte et ami de Lammenais, ou le Père Moye, fondateur de la Congrégation des Soeurs de la Divine Providence avec son couvent de Saint Jean de Bassel qu'affectionnait l'Abbé Corriger, et dont les soeurs enseignantes ou soignantes étaient présentes jusqu'il y a peu dans chaque village de la région. L'acte de baptême de l'abbé Corriger est du 21.11.1884 à l'église de Sarraltroff et son parrain Joseph Corriger et sa marraine Marianne Corriger habitent au village. Le fait qu'un autre Juste, l'abbé Fernand Singuerlé curé de Venelles (13) reconnu en 1998 ait des origines à Sarraltroff ne relève peut être pas du hasard (il y avait des Singuerlé à Sarraltroff aussi). 2 autres soeurs du même cou-



Photo de l'abbé Corriger à la Sacem en 1954

vent de Bassel sont aussi des Justes : Soeur Daniela Haag (1992) pour son action à Argentat en Corrèze et une autre Soeur Marie-Louise Delepaut pour son action en Belgique (1998). Ce terreau religieux a dû jouer un rôle indéniablement.

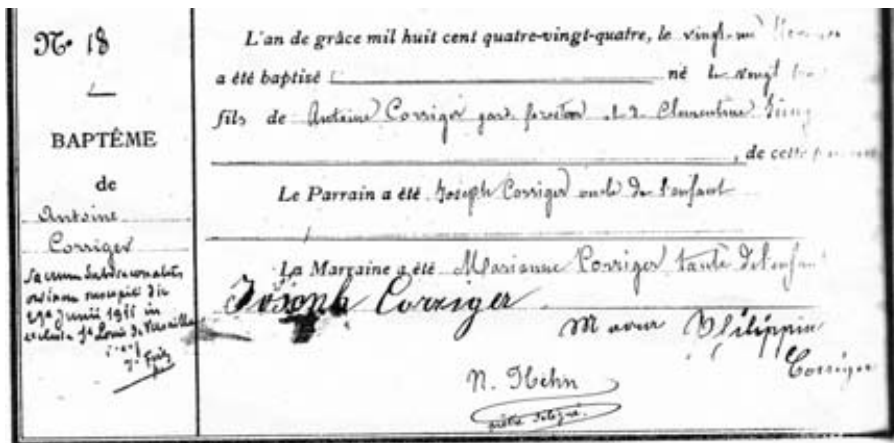
Il y a aussi la personnalité aimante de ses parents qui ont su lui transmettre

cette capacité d'amour de l'autre et lui ont procuré une enfance heureuse.

Rappelons aussi que Sarraltroff faisait partie de ce pays de l'Entre Deux, en jeu des rivalités politiques et territoriales de ses grands voisins, que les parents de l'Abbé, bien que ne parlant pas un seul mot de français, avaient opté pour la France quand Bismarck a annexé l'Alsace-Lorraine, que le père a d'abord travaillé comme ouvrier chez Renault où l'on ne cessa de l'accabler de quolibets, que la maman travailla comme servante à Paris, dans des conditions difficiles liées à ses origines paysannes et à son parler germanique. Et qu'ils ont souffert de cette situation jusqu'au moment où le père de l'abbé trouva un climat plus serein comme garde-chasse mais qu'ils ne renoncèrent jamais pour autant à leurs convictions religieuses ni à leur fidélité à la France. Et que ce fut pour la famille Corriger l'occasion de découvrir le milieu prolétaire et d'une certaine

avaient acheté un masticateur pour la viande. Il aimait la photo et avait un petit appareil avec retardateur pour se photographier avec ses invités car il aimait aussi la technique et la nouveauté.

Mais il était resté discret sur son action en faveur des Juifs. Soeur Marie Chantal Graton, de la communauté des Religieuses Servites de Marie de Groslay (Val d'Oise), dont les parents n'étaient pas pratiquants mais qui devait sa vocation de soeur infirmière à l'abbé, raison pour laquelle il existait des liens amicaux très forts entre eux, m'a décrit la rigueur de l'abbé et sa pratique religieuse zélée mais ignorait tout, jusqu'à la correspondance que j'ai eue avec elle, de son action de sauvetage des Juifs. C'est dans la clinique de Groslay où elle travaillait que l'Abbé Antoine Corriger, Juste parmi les Nations, s'est éteint le jour de Noël 1967 sans qu'elle sût rien de ce sauvetage, jusqu'à nos entretiens téléphoniques par après, m'a-t-elle rappelé



Acte de baptême de l'abbé Corriger du 21-11-1884 à Sarraltroff

manière de vivre la situation de transplanté et peut être de lier des contacts. La famille elle-même était par ailleurs d'origine modeste.

Rappelons enfin quelques traits de la personnalité de l'Abbé qui était un érudit, original, religieux zélé et convaincu : le choix du pseudonyme de « Guy d'Ars » à la SACEM signe de son engagement auprès des plus démunis, ses voyages en Lorraine où il se rendait en soutane sur son Vélosolex : quand il manquait d'essence, il allait en mendier chez le premier pompiste venu et arrivait toujours à destination. Il donnait tout et vivait pauvrement, car le denier du culte allait à l'évêché, les messes rapportaient peu, ce qui fait que sa famille lui commandait des messes, histoire de le soutenir, ou que ses amis juifs l'aidaient. Un jour d'hiver, une nièce venant lui rendre visite, le trouva assis par un froid glacial sur une chaise, en soutane avec ses mitaines en train de lire un livre avec un réchaud culinaire sous lui pour ne pas geler. Au milieu des livres... et d'un désordre légendaire. Il avait perdu ses dents avec l'âge et ses amis juifs lui

peu de temps avant sa mort.

Mes remerciements vont à Mr Jantet d'Antony (Oise), Mme et M. Untereiner, M. et Mme Keiffer de Sarraltroff, M. J-Claude Corriger de Chaville (Hauts de Seine) et Soeur Graton qui m'ont permis par leurs témoignages d'écrire cet article, à Soeur Hermine de Saint Jean de Bassel ainsi qu'à Jean Michel et Renée Baure Rat de Chaumontel. Avec une pensée particulièrement émue pour Renée qui nous a quittés brutalement l'an dernier et avait jeté toutes ses forces pour obtenir la reconnaissance de Juste du père Corriger, dont le propre père avait animé un réseau de résistance à Chaumontel et qui avec son mari Jean Michel avait retrouvé grâce à Internet Chenu-Frima, l'un des rescapés, professeur de piano à Austin au Texas. Nos remerciements pour leurs témoignages à Chaumontel le 8 mai 2009 à Simon Picovschi et sa soeur Gisèle, à Simrah ainsi qu'à Régine Sigal de Yad Vashem France qui nous a donné par la suite des renseignements utiles sur Yad Vashem et a suivi le dossier Picovschi/Corriger.

Bibliographie utile :

- Antoine Corriger (1884-1967) curé de Chaumontel et Seugy (1922-1962) de Jean Michel et Renée Baure-Rat dans Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin (Tome XC) 2008
- Religieux originaires de Sarraltroff : Antoine Corriger - Le destin singulier



Tombe de la famille Corriger au cimetière de Sarraltroff en 1990 (Photo B. Schoeser)

de Paul Corriger, le cousin de Robert Beauvais, Bertrand Kugler, Emile Muller dans SARRALTROFF 2400 ans déjà - Monographie N°7 - Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine 2002.

- Les Corriger : article de Bertrand Kugler - Echos municipaux-Bulletin communal de Sarraltroff de 2002 et bulletin de 2009
- Site Internet de Yad Vashem
- Documents sonores : intervention en direct (2 fois 30 min.) sur Radio Jérigo de J.M Baure-Rat et B. Kugler dans l'émission « Il était une foi » consacrée à l'abbé Corriger les 18 et 20 mai 2009 dans les studios de Metz.

Bertrand Kugler.

Premier Adjoint.

Sarraltroff - décembre 2010

LA FERME DE NOEL LUCIEN AU N°10 RUE DE L'ÉGLISE : FERME DE LA RECONSTRUCTION ET D'HISTOIRE

L'histoire :

A la suite de la guerre de 1939 – 1945, un certain nombre de fermes furent détruites : ce fut le cas de la ferme Poirot (ancienne maison de la dîme) détruite lors de l'attaque aérienne meurtrière d'un train militaire allemand par deux avions alliés en 1944, ou celle de la ferme de Noël Lucien en 1940.

Au moment de la guerre, l'emplacement de cette ferme était occupé par celle de Bernard Roos.

La France a déclaré la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939. Mais le dimanche 16 juin 1940, les Allemands, venant par Rauwiller, étaient sur les hauteurs de la forêt du Weiherwald, et leur artillerie tira sur le village. Un obus tomba dans la porcherie de Bernard Roos mettant le feu à la ferme. Les porcs périrent calcinés, mais l'on réussit à évacuer le bétail. L'incendie ravagea toute la ferme dont il ne resta rapidement que les murs lézardés par la chaleur. Et vers 16 heures les premiers soldats allemands avaient atteint l'entrée du village.

On laissa les ruines en place en attendant l'évaluation des dommages sans imaginer la suite....

Au mois de juillet, le temps devint orageux et pluvieux. Il plut beaucoup et longtemps. Les murs d'une ferme lorraine traditionnelle étaient assemblés avec un mortier fait de chaux, de sable, de terre, et faisaient souvent appel à des matériaux locaux : le sable dragué dans la Sarre, la chaux fournie par le four à chaux, celle de Sarraltroff étant produite à partir des pierres du Weiherwald, dont certaines contenaient des traces de gypse. Ce n'était donc pas une chaux de qualité extrême mais dans le temps c'était ainsi, on se contentait des ressources locales.

Tout cela fut à l'origine de l'un des drames qui marqua le village pendant la dernière guerre. Car le mur de la ferme lorraine, résistant tant qu'il est couvert devient rapidement fragile dès lors que sa section non recouverte par le toit est exposée aux intempéries car le liant entre les pierres se gorge d'eau. C'est ce qui se passa avec les pluies tenaces de juillet 1940.

Le pignon en ruine de la ferme de Roos Bernard surplombait celle d'Eugène Mathis. Dans la nuit du 25 juillet 1940, de fortes pluies et le vent en rafales firent soudain basculer ce dernier sur la ferme de Mathis Eugène en contrebas. Sa fille, Jeanne, 19 ans, qui dormait paisible-

ment dans sa chambre, fut tuée par la masse de pierre et précipitée avec son lit au fond de la cave d'où on la dégagait sans vie.

C'est la raison pour laquelle à la suite de cet évènement si tragique son nom fut gravé sur le monument aux morts de Sarraltroff en tant que victime civile de la guerre (l'inscription est règlementée).

La maison Mathis fut reconstruite mais loin en arrière de la précédente et c'est pourquoi, entre la ferme actuelle de Noël Lucien (anciennement Roos) et celle de Limon Constant, il existe un passage avec un jardin. Sa reconstruction fut d'ailleurs à l'origine d'une surprise assez rare : la mise au jour d'une statuette de déesse mère portant devant elle un mouton en terre cuite rouge dans une tombe antique d'origine celtique ou galloromaine. Cette statuette figure aujourd'hui en bonne place au Musée de Sarrebourg. (l'endroit faisait vraisemblablement partie d'un cimetière antique). La jeune Jeanne enlevée si tôt à la vie ne ressemblait-elle pas à cette déesse ?

La ferme Noël : ferme de la reconstruction (1948)

Cette ferme est intéressante à plusieurs points de vue. Il s'agit d'une ferme de transition qui se caractérise à la fois par une continuité et une rupture et son observation nous permet de revisiter toute cette période allant de la guerre de Trente Ans (1618-1648) si tragique pour la Lorraine à nos jours, époque de la re-

construction.

La continuité : Elle se retrouve dans : la forme architecturale avec le faîte du toit parallèle à la rue comme les murs gouttereux, les trois travées (l'habitation, la grange, l'écurie) et derrière la ferme, nous retrouvons la cour, le jardin potager et le verger et par devant la ferme, l'usoir public traditionnel et caractéristique. Les ouvertures en façade avant typiques.

La rupture :

La maison n'est plus jointive avec ses voisines, la partie habitation est plus spacieuse et ressemble déjà à une maison moderne avec des chambres, une cuisine, un corridor, des toilettes, une salle de bains, l'entrée est latérale et non en façade et surplombée par un petit balcon. Le corridor ne va plus directement de la façade avant à l'arrière dans la cour. L'agencement est différent de la ferme vernaculaire avec sa Vorderstub (pièce avant dite belle chambre) et sa Hinterstub (pièce arrière qui sert souvent de cuisine quand la travée ne comptait que 2 pièces sinon elle était intermédiaire)

Il existe un passage latéral pour aller de l'avant à l'arrière. Les fenêtres sont plus grandes pour laisser passer plus de lumière mais elles comportent toujours des encadrements en grès, tout comme d'ailleurs l'ouverture de l'écurie mais elle est double. Les chasse-roues de l'ouverture de la grande ont disparu. Plus d'oeil



Ferme Noël

de boeuf au dessus mais deux aérations verticales au dessin moderne. On a fait appel à un architecte : Pierre Weber de

de boeuf au dessus mais deux aérations verticales au dessin moderne. On a fait appel à un architecte : Pierre Weber de

Sarrebourg (ce qui ne se pratiquait pas jadis).

Donc nous avons une évolution vers plus de confort, de fonctionnalité tout en conservant l'esprit de la ferme de Lorraine traditionnelle.

L'évolution de la ferme Poirot (le long de la RD 43) aussi reconstruite (l'actuelle en



Ferme Poirot

1972 suite à un second incendie) un peu en arrière a des caractéristiques identiques mais fait déjà une place plus large à la partie exploitation agricole et s'éloigne un peu plus encore du modèle traditionnel. La ferme Cuny, située au bout de la rue du Breuil, quant à elle constitue une rupture avec sa partie habitation accolée à un immense bâtiment en tôle servant à la stabulation, son silo.

Quant aux fermes les plus récentes comme celle de M. Woronka, installée au Reberg ou celle de M. Meyer, sur la route de Goerlingen, elles sont en complète rupture avec le modèle de la ferme lorraine traditionnelle qui abritait tout : le matériel, le fourrage, les hommes et les bêtes sous le même toit. La maison de M. Meyer, près du hangar-ferme, ressemble à celles des maisons pavillonnaires des lotissements. À la limite, le hangar qui sert de grange, écurie, et de lieu de travail pourrait être isolé au milieu des terres comme c'est déjà le cas avec celle de Mr Woronka (orientée vers la production de viande bovine). La tendance est donc de sortir du village car la structure de ce dernier et le manque d'espace sont devenus un obstacle au développement.

L'originalité de la ferme lorraine traditionnelle a donc vécu et la ferme lorraine moderne, par l'aspect, ressemble à celle d'Alsace autant qu'à son équivalente d'autres régions françaises voire européennes (toutefois dans la plaine d'Alsace pour ovins comme pour bovins l'élevage sous hangar est la

régle, il n'y a pas de pâturages). On constate ce phénomène de normalisation non seulement dans l'architecture mais aussi dans la vie de tous les jours et c'est une caractéristique de notre époque qui glorifie l'individualité et l'individualisme tout en générant paradoxalement partout une uniformité de plus en plus grande. La notion de terroir s'amenuise

chaque jour. **Comment cela est-il arrivé ?**

On est passé d'une polyculture vivrière avec quelques vaches, des cochons, des lapins et des poules, des cultures allant de la pomme de terre à la betterave, en passant par le blé, les choux, l'avoine, la



Ferme Woronka

luzerne et le trèfle, le lin ou le chanvre à une spécialisation où l'agriculteur, devenu industriel de la terre, se livre à l'élevage ou la production laitière et ne produit plus toute l'alimentation de son bétail nourri par des apports en quantité variable de farines industrielles, de granulés, de tourteaux de soja tout en ayant cependant un troupeau beaucoup plus important que celui de ses prédécesseurs mais aussi plus important que celui que la surface de sa terre aurait permis jusque là. Toutefois cette tendance fluctue en fonction des cours du marché, des

céréales notamment.

Entre la dernière guerre et maintenant à peine 60 ans se sont écoulés, mais le village a entamé une évolution qui explique en partie le remembrement raté de 1949 (après-guerre pour les nombreux petits propriétaires, la terre était un appoint nécessaire sur le plan alimentaire et l'on avait à remembrer plus de 9000 parcelles parmi lesquels 7680 de 10 ares dont 80% d'enclavées !), puis la transformation progressive en village dortoir, ce qui eut pour conséquence les nombreuses modifications des ouvertures de façades des fermes anciennes qui ont ainsi rompu l'harmonie ancienne dont on a démontré qu'elle répondait en fait au fameux Nombre d'Or.

Il ne faut pas non plus oublier la forêt dans cette étude et l'isoler comme on le fait aujourd'hui de l'espace agricole : elle n'y occupe certes plus la même place qu'autrefois, où, outre le bois de chauffage qu'elle procure encore, elle servait à la pâture des cochons ou des chèvres des plus pauvres, à fournir la litière manquante des bêtes ou les piquets des parcs ainsi que le bois d'œuvre et d'ébénisterie ou à fabriquer le petit matériel, les manches des outils et les charettes de tout genre, les tonneaux et les bacs.

Enfin le phénomène de la tractricisation mériterait un développement à lui tout seul tant il fut un élément primordial de cette profonde mutation.

Au fond, la situation de la ferme moderne au milieu de ses terres reproduit,

après une évolution de près de 2000 ans, un modèle d'exploitation proche de celui de la villa gallo-romaine centre de production plus ou moins autonome au milieu de ses terres sauf qu'elle ne se suffit pas à elle-même. L'utilisation de l'espace s'est adaptée aux contingences successives, aux évolutions de la production. Pour la ferme lorraine traditionnelle en tout cas, la fin d'une époque a sonné. Celle de Noël Lucien, ferme de la reconstruction l'annonçait. « Tempora mutantur et nos in illis »

Les principales exploitations agricoles de Sarraltroff : il ne s'agit pas ici de faire un inventaire ultra précis mais de donner des ordres de grandeur car par exemple pour un troupeau le nombre de têtes de bétail peut varier d'une année à l'autre en fonction des naissances mâles ou femelles (cela est vrai pour le lait mais aussi pour la viande), des maladies, ou du nombre de laitières ré-



Ferme Cuny

formées. Les renseignements ont été colligés téléphoniquement (et ne sont pas contractuels) :

1) ferme de Noël Lucien (exploite seul) S : 60ha - 75 têtes de bétail parmi lesquels quelques taurillons - 75000 l de lait environ par an

2) ferme de Michèle Nouvier (a succédé à ses parents) au 15 rue de la Sarre : S : 72 ha - 84 têtes de bétail dont 32 vaches à traire - quelques taurillons - production de lait entre 150000 et 160000 l - céréales et fourrage pour le cheptel pour le concassage (blé - orge d'hiver - avoines et quelques compléments type bouchons)

3) ferme de Meyer Jean Claude route de Goerlingen (a succédé à ses parents) et s'est externalisé : S : 130ha - Bétail 130 dont 47 vaches laitières - vaches allaitantes de type limousine et taurillons - céréales pour besoins propres ou pour la vente selon les cours - lait 300 000 l par an

4) ferme de Woronka Marie au 30 rue du Rebberg : S : 100 ha - activité de vasseur - engraisseur - 80 taurillons et vaches de type limousine + 3 taureaux (venant du marché de Limoges) - nourriture : enrubanés = boules en plastique vert clair en mai - foin - ha maïs pour l'ensilage + achat de céréales et correcteurs type granulés

5) GAEC Geoffroy Francis-Masson à Oberstinzel : exploitait seul au 20, rue de Fénétrange jusqu'en 2002 env 70-75 ha à Sarraltroff mais depuis la fusion toute

l'activité est concentrée à Oberstinzel. Auparavant 70 bêtes pour env 115000 l de lait. Actuellement 150 à 160ha, env 200 bêtes dont 60 vaches laitières + taurillons - env. 400000 l de lait par an

6) ferme de Cuny Joseph au 31 rue du Breuil (il s'agit en fait d'une SCEA càd Sté civile d'exploitation agricole avec plusieurs associés) Une partie de la production type céréales se trouve à Brouviller.

S : 183 ha - env 105 vaches laitières et de l'ordre de 200 taurillons-lait env 750000 l par an (Producteurs de lait réunis - charte qualité)

7) ferme du Sarrewald de Lenderink Hendrink (successeur de Mr Rein) route de Dolving : le corps de ferme se trouve à Dolving mais la surface exploitée de 135 ha en comporte 70 à Sarraltroff et env 10ha à Oberstinzel et il a repris à son compte les quota laitiers de la ferme



Ferme Nouvier

Labouré de Belles Forêts - quelques céréales - 240 bêtes environ dont 120 vaches laitières. Lait : env 950 000 litres par an.

8) ferme de Schmitt Eric rue de la Sarre : orientée vers une production artisanale de fromages, charcuteries vendus sur les marchés locaux

Le remembrement est en cours de réalisation du fait de la LGV. C'est le 3^e après que les autres aient été annulés. Selon certains il arrive un peu tard. Avec les travaux connexes et les différentes emprises liées à cette réalisation c'est env 8% de la surface agricole qui aura été amputée ce qui est loin d'être négligeable sans compter les effets de coupure et la création de délaissés. Ce qui semble irriter un certain nombre d'exploitants qui disent également devoir faire face à des problèmes organisationnels du fait de la LGV plus importants que prévus pour certains du moins.

B. KUGLER 1^{er} adjoint

Quelques données intéressantes fournies par Noël Lucien que nous remercions

En 1960 54 familles possédaient une exploitation agricole, des vaches, des cochons, des volailles. 40 d'entre elles avaient un tracteur. Elles produisaient du lait, de la viande bovine et porcine, des céréales, des pommes de terre, des betteraves. Le lait était transformé en beurre et crème par la petite coopérative locale. La viande était consommée sur place ou vendue aux boucheries de Sarrebourg ou de sa région.

21 exploitations à temps complet ne vivaient que de l'agriculture sur une surface de 10 à 50 ha avec 10 à 50 bovins et de 5 à 50 porcs.

33 exploitations tenues par des « double

actifs » dont le père de famille avait d'autres activités (maçon, cheminot, artisan, ouvrier d'usine) avec 1 à 10 ha, 1 à 10 bovins, 1 à 10 cochons.

A la paroisse



L'année 2010 qui s'achève restera dans les annales de la paroisse.

En effet, après 16 années passées chez nous M. le curé Serge Houpert nous quitte pour aller à Créhange. Avec son départ une page d'histoire religieuse se tourne, l'archiprêtré de Fénétrange ayant été supprimée, nous voilà donc rattachés à celle de Sarrebourg. Le dimanche 28 août, lors de sa dernière messe, l'assemblée était émue et triste de voir partir celui que nous aimions tant.

Mais voilà la page est tournée, Monseigneur l'Evêque a nommé à sa place un nouveau prêtre, jeune et dynamique. Jérôme Petitjean qui a pris ses fonctions lors de sa première messe le 5 septembre 2010, installé par Paul Baillot archiprêtre de Sarrebourg. Il sera notre berger et nous serons ses brebis. Sa lourde tâche ne sera pas facile avec les 2 communautés de St Remi de Fénétrange et St Jean du Val de Sarre, qui comportent 12 paroisses. Nous lui souhaitons de travailler avec ferveur, en faisant

confiance à l'esprit de Dieu qui l'accompagnera dans la mission que l'évêque lui a confiée.

Nous voulons remercier tous ceux et celles qui agissent pour le bien de notre église, particulièrement nos donateurs qui nous aident lors de la quête annuelle du mois de mai.

Merci à la chorale, Mme Keller sa dirigeante, Gaby Mazerand notre organiste.

N'oublions pas non plus Monique Roos grâce à qui notre église est toujours aussi accueillante.

Bonne année à tous

Mr le curé Serge Houpert nous quitte



Bienvenue à Mr le curé Jérôme Petitjean

Le rallye pédestre de septembre 2011 dans le cadre de la journée des familles sera organisé par le diacre Jacques Simonin (la date exacte reste à définir)

Echos de nos associations

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

Remise de drapeaux à deux associations patriotiques.

C'est en présence du député-maire Alain Marty, du vice-président du conseil général Alfred Poirrot, du général de Corps d'Armée Boris Audren, du général de brigade Guy Becker, du maire de la commune Francis Mathis, des maires des communes voisines et maires honoraires, également du conseil municipal, des différents et nombreux représentants d'associations patriotiques (MM. Rémy Lemercier, Pierre Weisse, Bernard Bessay, Norbert Yessad), des porte-drapeaux UNC et du Souvenir Français, des sapeurs-pompiers, du président du Crédit Mutuel Charles Mazerand, que la cérémonie de la remise des drapeaux a été célébrée.

L'archiprêtre Serge Houpert accompagné du diacre Jacques Simonin, après avoir salué les personnalités et les porte-drapeaux, a célébré un office religieux empreint de recueillement. Après la prière universelle, il a procédé à la bénédiction des emblèmes, selon le



cérémonial d'usage, avec les parrains et marraines, habillés en costume traditionnel Lorrain (Marie-Angèle Vary et Gilles Dresch pour celui de la section UNC, Marie-Odile Simonin et Grégoire Wéber pour celui du Souvenir Français).

Remise officielle

A la sortie de l'église, les porte-drapeaux se sont placés en haie d'honneur de chaque côté des personnalités qui ont procédé à la remise officielle des drapeaux. Francis Mathis donne le drapeau, d'une part, à M. Charles l'Huillier, président UNC de la Moselle, et d'autre part, à M. André Montagne, délégué général de la Moselle. Ces personnalités ont remis ensuite le drapeau aux différents présidents d'associations (Albert Willem, président de la section UNC de Sarraltroff et Robert Beauvais, président du comité du Souvenir Français) qui l'ont transmis aux porte-drapeaux respectifs (Edmond Hiegel et Théophile Roos).

La cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts avec la lecture d'un message de M. Hubert Falco par M. Robert Beauvais, puis une gerbe fut alors déposée conjointement par les autorités civiles et militaires. Celle-ci a été rehaussée par les chants de la chorale placée sous la direction de Jeanne Keller. De même, la musique Saint-Michel sous la direction d'Edmond Muller, a interprété la Marseillaise.

En cortège l'ensemble des participants a regagné la salle des fêtes où un petit buffet et un vin d'honneur ont été offerts. Plusieurs intervenants ont pris la parole, le maire de la commune a conclu en remerciant les personnalités, les présidents d'associations, les porte-drapeaux et toutes les personnes qui ont assisté à cette manifestation et qui ont permis, par leur présence d'assurer la réussite de cette cérémonie.

Vifs remerciements au Conseil Général, à la commune, à la délégation du Souvenir Français et au Crédit Mutuel pour leur aide financière.

Bonne année à tous.



Club de l'Amitié



Le repas annuel des anciens

Le troisième âge de Sarraltroff est un club qui marche encore relativement bien. Un appel est lancé aux jeunes retraités (ou pas) pour étoffer l'amicale certes vieillissante, mais toujours très dynamique.

Les membres se rencontrent tous les quinze jours le jeudi après-midi (14 h) à la salle des fêtes pour s'adonner à des activités essentiellement des jeux de société et des jeux de carte.

Il m'est agréable de constater lors de nos rencontres le volontariat et le dynamisme des adhérents du club qui confirment que la notion « vivre mieux ensemble » n'est pas un vain mot.

Bonne Année

Club seniors sports

Notre section de Gym douce réservée aux seniors. Ce club est constitué dans le but de créer des liens entre les personnes âgées .

Les séances ont lieu en principe deux fois par mois à la salle des fêtes de 14 heures à 15 heures. L'animatrice Nicole Schaeffer prépare chaque semaine un programme à nos besoins, équilibre, souplesse mais aussi la mémoire et tout avec

bonne humeur et le sourire.

Chaque année en juin nous participons aux traditionnelles Olympiades. Le sport est ouvert à toutes et à tous pour découvrir les bienfaits de la gym douce. Convivialité et bien-être sont les devises de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Bonne Année



Changement à la tête de Foyer St Michel.

La dernière assemblée générale du 3 décembre a permis de renouveler la direction du Foyer St Michel.

En effet le président sortant avait de longue date annoncé son intention de céder le poste de président. L'assemblée générale a permis de réaliser cet objectif. En effet M. RABIN André s'est proposé pour la direction du foyer et pour insuffler une nouvelle dynamique. Pour ma part je conserve le poste de vice-président, pour apporter ma connaissance du foyer dont j'ai assuré la présidence et je tiens ici à remercier tous ceux et celles qui au long de mon mandat m'ont apporté leur aide et leur soutien.

Le nouveau président à des projets qu'il conviendra de réaliser, mais pour cela le soutien d'autres personnes désirant s'investir ne serait pas superflu et toute bonne volonté est la bienvenue.

Pour mémoire je me permets de rappeler que les activités du foyer sont diverses

1. L'activité éducative et sociale
2. L'harmonie municipale
3. La gymnastique

Je suis sûr que le nouveau président saura impulser une nouvelle dynamique au foyer.

Bonne année 2011 à tous.

Le président sortant SCHNITZLER

Le nouveau Président RABIN André

Cette année encore la section des anciens combattants U.N.C. de Sarraltroff à su faire preuve de son dynamisme et de son sens patriotique .Fort de quatre-vingt membres la section à participé à toutes les cérémonies commémorative dans la commune et celles organisés dans les communes du Sous Groupe. Sarraltroff était une fois de plus en fête à l'occasion des cérémonies qui on marqué la bénédiction et la remise du nouveau drapeau à la section locale U.N.C.



En l'église paroissiale l'archiprêtre Serge HOUPERT de la paroisse, après avoir évoqué la signification profonde de cette cérémonie a procédé à la bénédiction du Drapeau lequel se trouvait entouré de son parrain et sa marraine WEBER Grégoire et Vary Marie-Angèle.

Les repas après les manifestations se déroulent dans une bonne ambiance qui permet de souder davantage le groupe des Anciens Combattants ; Merci à tous ceux qui ont œuvré pour le bon fonctionnement de cette journée

BONNE ANNEE

Société d'Arboriculture

En arboriculture, c'est comme partout, il y a de bonnes et de mauvaises années.

2010 aura été une bonne année avec

une stabilité de ses membres. Les fruits auront été au rendez-vous : pommes, poires, cerises, mirabelles et quetsches. Au potager, on récolte de

tout mais un peu plus tardivement notamment les tomates qui prennent l'habitude de mûrir chaque année plus tard.



Après un congrès réussi, il fallait aussi un peu de détente. Ceux qui y ont participé se souviendront de la visite du centre Pompidou où il ne fut pas question de l'art de la taille mais de l'art tout court, sous toutes ses formes. Il s'agit d'une vraie réussite qui met en valeur la ville de Metz. Après un bon repas pris ensemble, ce furent les jardins de Laquenexy, très bien mis en valeur et où l'on aurait aimé rester un peu plus, s'il n'y avait pas eu un orage qui a perturbé un peu la visite.

Ce fut néanmoins une journée réussie. Bonne année verte à tous et surtout une bonne santé.

*Le président des arboriculteurs,
Francis Mathis..*

Sapeurs-pompiers



Sainte Barbe 2010



Manœuvre sécurité à l'école

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle quelques interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs-Pompiers de SARRALTROFF ainsi que de nombreuses formations pour continuer à se perfectionner d'avantage.

Nous vous remercions de votre participation aux manifestations organisées par l'Amicale et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers. Cette année le corps des Sapeurs-pompiers à enregistré un seul nouveau sapeur (CHARRIER C.) ce qui montre bien la difficulté de motiver les jeunes et moins jeunes.

Toutes les personnes motivées, des l'âge de 16 ans peuvent rejoindre notre équipe, il suffit de prendre contact avec nous.

Le corps des Sapeurs-pompiers, la présidente et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

Donneurs de Sang

Nous avons totalisé 205 donneurs pour 4 collectes en 2010 à la salle des fêtes d'Oberstinzel, Goerlingen au profit de L'EFS d'Alsace avec :

- Sarraltroff le 08.01.2010 : 39 donneurs
- Oberstinzel le 12.03.2010 : 47 donneurs
- Goerlingen le 09.07.2010 : 57 donneurs
- Sarraltroff le 22.10.2010 : 62 donneurs

J'aimerais rendre hommage et dire merci à tous les bénévoles dont le souci est d'être utiles et d'aider les autres, pour sauver des vies, favoriser la guérison d'autres et faire avancer la recherche tout cela au travers de leurs dons de sang.

Notre objectif ne change pas et nous continuerons à tout faire pour que ceux qui viennent continuent d'avoir l'envie de revenir et pour que le recrutement de nouveaux donateurs augmente.

Bonne année ,bonne santé, excellente année 2011 à toutes et à tous. Le président. Francis Mathis

Sports réunis de Sarraltroff

Cette fin d'année est l'occasion pour nous de vous donner quelques nouvelles des Sports Réunis de Sarraltroff.

Pour commencer, l'équipe fanion s'est vu renforcée, à l'intersaison, de cinq nouveaux joueurs affichant ainsi une réelle volonté de remonter en deuxième division.

Au cours de l'année 2010 nous avons créé une équipe réserve Celle-ci est jumelée avec l'association sportive de Bettborn-Hellering.

Par ailleurs, le club est très heureux de compter deux équipes de jeunes : une équipe de débutants (moins de 9 ans) entraînée par Guillaume Ney et une équipe de poussins (de 9 à 11 ans) entraînée par Guillaume Schoeffler. La première partie

de saison a été l'occasion d'accueillir un tournoi pour chaque équipe au stade municipal.

Le club est toujours à la recherche de nouveaux joueurs, dirigeants ou arbitres. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Comme chaque année, vous avez été nombreux à nous soutenir lors de nos diverses manifestations et nous vous en remercions. Pour l'année 2011, nous serions à nouveaux très heureux de bénéficier de votre soutien à nos différentes manifestations que nous envisageons d'organiser.

Toute l'équipe des Sports Réunis de Sarraltroff vous souhaite une très bonne année 2011.



Album souvenir

Cérémonies du 8 mai :
deux élèves de la classe de Mme Klein, Mathilde Marchal et Margot Letoumelin lisent la poésie composée par toute la classe "Des larmes à la lumière"





Les communiantes à Sarraltroff

Album souvenir



Crécelleurs du temps de Paques

Nos meilleurs vœux à
Mme Antoinette Sonntag
pour ses 90 ans



Nos meilleurs vœux à
M. et Mme Scheffer à l'occasion
de leurs noces de diamant.

Notre ouvrier communal
Gilbert Gassmann a eu des
journées bien chargées pour
déneger les rues du village



Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces

Tél : 0 820 89 15 43 • email : 05520@cmcee.creditmutuel.fr



1, rue Maréchal Leclerc
57930 FENETRANGE

Horaires d'ouverture :
Du mardi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 11h55 et de 14h à 17h45
Jeudi de 10h à 11h55 et de 14h à 17h45
Samedi de 8h30 à 11h45



1, route de Fénétrange
57400 SARRALTROFF

Horaires d'ouverture :
Du mardi, mercredi et vendredi
de 8h30 à 11h55 et de 14h à 17h45
Jeudi de 10h à 11h55 et de 14h à 17h45
Samedi de 8h30 à 11h45



18, Grand Rue
57930 MITTERSHEIM

Horaires d'ouverture :
Samedi
de 8h30 à 12h



6, rue de Gaulle
57400 LANGATTE

Horaires d'ouverture :
Mardi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h45
Samedi de 9h à 11h45



Et pour vos retraits, jusqu'à 80€
n'oubliez pas nos points relais :

- ▶ **Epicerie Muller Cathy** à BERTHELMING
- ▶ **Matys Bar** à RAUWILLER
- ▶ **Auberge Lorraine** à GOSELMING
- ▶ **Restaurant Weiss** à RAUWILLER
- ▶ **Restaurant Chez Claudine** à LANGATTE
- ▶ **Boulangerie Littner** à MITTERSHEIM